

Avignon

Notre-Dame des Vignes

1465 SP

Par Avignon

NOTICE
sur la Vénérable Chapelle
de
Notre-Dame
des Vignes

située
sur la Paroisse de Visan, Diocèse d'Avignon
par M. l'Abbé G. Clément, Vicaire
Notice revue, corrigée, considérablement augmentée
enrichie de précieuses notes
par M. l'Abbé J.-L. Courbet



Se trouve :

Chez l'AUTEUR, à VISAN (Vaucluse) et au SANCTUAIRE DE
N.-D. DES VIGNES.
A LA BONNE PRESSE DU MIDI à VAISON (Vaucluse)

A la Gloire
de Notre-Dame des Vignes
en
Souvenir
du Troisième Centenaire du Vœu
fait par les habitants
de Visan
par la voix du Premier Consul Alphonse de Piolenc
1629-1929

APPROBATION

de Monseigneur de LLOBET,
archevêque-coadjuteur d'Avignon

Archevêché Avignon le 25 Novembre 1927.
d'Avignon.

Monsieur le Curé,

Que la nouvelle publication de ces pages, destinées à ressusciter le passé d'un sanctuaire réputé du Comtat, serve à propager une sincère dévotion envers la Très Sainte Vierge.

Vous vous êtes appliqué à faire connaître ce que jadis, habitants et pèlerins, firent pour le culte de Notre-Dame-des-Vignes. Puissent les fidèles d'aujourd'hui honorer d'une égale piété celle qui a été établie la gardienne de leur terroir.

Veuillez agréer, Monsieur le Curé, l'expression de mes religieux et dévoués sentiments.

† GABRIEL,
Archevêque-Coadjuteur d'Avignon.

En fils soumis de la Sainte Eglise, nous déclarons que, dans l'appréciation des faits que nous avons pu appeler miraculeux dans le cours de cette notice, nous n'avons eu nullement l'intention de prévenir son jugement devant lequel nous nous inclinons respectueusement.

J. COURBET.

La
Notre-
pouit
de la
sanctua
et sans
de cette
pour qu
tomber
des-Vi
moult
c'étoit
pres
le desir
de lui d
ignoris
suite d
mandat
sieurs
plus ap
quand
d'Arve
elles so
Mal
Tout en
précéd
certifier
que n
dont nos

(1) La
comme
lemets

PRÉFACE

La première édition de la Notice sur la Chapelle de Notre-Dame des-Vignes épuisée, une nouvelle s'imposait à l'attention, à la sollicitude du pasteur de la paroisse de Visan, chargé des intérêts du sanctuaire, surtout en présence des demandes multiples et sans cesse renouvelées des pèlerins. L'historique de cette chapelle présente un bien assez grand intérêt pour que nous ne portions pas la négligence à le laisser tomber dans l'oubli. Notre amour filial pour N.-D.-des-Vignes, nous le reprocherait toujours. Mais deux motifs nous faisaient retarder ce travail : d'abord c'étaient les dépenses à engager pour les frais d'impression, en ce temps de cherté : en second lieu, c'était le désir de compléter l'Œuvre du Vénéré M. Clément, de lui donner plus de développement, par des détails ignorés du public, et puisés à des sources sûres, et par suite de ce désir, le travail préparatoire que cela demandait. Nous voulions donner, de ce sanctuaire plusieurs fois séculaire, une connaissance tout à la fois plus approfondie et plus étendue. Nous y travaillions quand des notes parues dans la Semaine Religieuse d'Avignon en 1927, sont venues faciliter notre tâche : elles sont dues à la profonde érudition de M. l'Abbé Malbois, prêtre de St-Sulpice, agrégé de l'Université. Tout en laissant une grande place au texte de l'édition précédente, nous utilisons ces notes dont nous pouvons certifier l'exactitude par les recherches personnelles que nous avons faites nous-mêmes dans les archives, dont nous citons assez souvent intégralement le texte (1).

(1) Les documents puisés dans les notes de M. Malbois, comme le texte des Archives sont indiqués par des guillemets.

Ce travail entrepris à la gloire de N.-D.-des-Vignes et que nous déposons à ses pieds comme un hommage tout respectueux de notre amour filial, répondra, osons-nous l'espérer, aux désirs ardents de la piété reconnaissante des Visannais, et de celle des nombreux pèlerins qui, chaque année, en la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, 8 Septembre, accourent de toutes les directions pour venir se mettre sous la protection de la Vierge bénie et implorer ses bénédictions sur eux et sur leurs familles.

Nous faisons nôtre l'hommage que M. l'abbé Clément, auteur de la première édition, a fait de son travail à N.-D.-des-Vignes. Qu'elle daigne bénir ce modeste travail destiné à procurer sa gloire et à faire aimer, son Sanctuaire !



HOMMAGE

A

NOTRE-DAME DES VIGNES

—:—

C'est ici, dans votre chapelle, ô Notre-Dame-des-Vignes, sous l'empire de vos doux regards, que nous déposons à vos pieds, ces pages rédigées en votre honneur et pour votre amour. Elles contiennent l'histoire de ce lieu béni et des merveilles dont l'honneur votre bonté. D'autres, plus dignes, auraient, nous le savons, composé ce récit avec plus de charmes et d'intérêt, mais non point, il nous est permis de le dire, avec plus de sincérité et de consolation. Cette notice donc, quelle qu'elle soit, nous vous l'offrons, ô tendre Mère, et vous prions de l'agréer avec notre bonne volonté et notre amour filial.

En l'acceptant, daignez la bénir et lui communiquer la vertu de vous amener quelques nouveaux pèlerins.

Daignez bénir aussi le peuple fidèle que, depuis des siècles, vous avez prédestiné à être le témoin et le dépositaire de vos merveilles : c'est un peu son histoire que nous allons faire en racontant la vôtre. En effet, les gestes pieux des enfants, peut-on les concevoir en dehors du culte de la mère? Et leur vie par vous fécondée, n'allons-nous pas la voir vous restituer avec usure le bénéfice de vos dons?

Bénissez-les donc, ces enfants. Issus des Saints, rejetons choisis, (1) ils forment sous vos regards cette

(1) « *Filii sanctorum sumus* » Devise de famille de Mgr de Llobet, arch. d'Avignon. — (Tobie II, 18).

Vigne mystique dont vous êtes la gardienne : « *posuerunt me custodem in vineis* (2) », (2), donnez-leur la rosée du ciel et la chaleur du jour. Faites que parmi eux, le zèle de votre maison, qui se révéla jadis avec un si doux éclat, se transmette encore et toujours comme la plus belle prérogative et le meilleur héritage. C'est là, ô bonne et tendre Mère, l'objet de nos ardents désirs ; c'est là le but de ce modeste opuscule dont l'hommage vous est dévolu et que nous déposons humblement à vos pieds en cette année 1929, troisième centenaire du vœu par lequel se mirent sous votre protection tous les habitants de Visan.



(2) Ils m'ont placé comme gardienne dans leurs vignes » (Cant. I, 5).

INTRODUCTION

(*Posuerunt me custodem in vineis*).

(Inscription sur l'arceau du Chœur).

Sur les limites qui séparaient jadis le Haut-Comtat de la partie méridionale du Dauphiné, au milieu de l'enclave comprise aujourd'hui dans le diocèse d'Avignon, mais à une autre époque relevant presque en totalité de celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux, tout près des faubourgs de Visan et non loin de cette colline célèbre, où l'épée de Charles Martel vit fondre et se disperser un corps redoutable de Sarrazins, (1) s'élève une chapelle rurale bien connue parmi nos populations croyantes, et vénérée sous le vocable immémorial de N.-D.-des-Vignes, ou N.-D. d'Entreles-Vignes (comme on disait autrefois).

Cette chapelle, qui va devenir l'objet de cette modeste notice, est, sans contredit, une des plus élégantes du diocèse, par le luxe de son ornementation et les belles proportions de son style. On dirait une perle précieuse dans la solitude, et, sous le rapport de son emplacement, elle revêt un caractère particulier de recueillement et de poésie qui favorise la dévotion et repose délicieusement le cœur (2).

Ensemble, nous allons faire ce pieux parcours, nous permettre quelques légères digressions, et, en nous

(1) Morenas : Article Visan — et Aubenas : Notice sur le canton de Valréas. Il reste encore des vestiges de leur passage.

(2) Mgr Debelay qualifiait d'oasis de dévotion cette chapelle rurale que M. Courtet, dans son Dictionnaire historique cite comme la plus riche du département.

dirigeant vers la chapelle bénie, éprouver combien est sympathique à l'âme le gracieux paysage qui lui sert d'encadrement.

Nous quittons les hauteurs du pays ; nous franchissons par le portail Martel (1) la triple enceinte de remparts, qui faisait du *Castrum* populeux du moyen-âge, la place la plus forte de la contrée ; nous sortons. Passant par la porte du Puybaret (2) et nous dirigeant vers le Levant, nous parvenons à l'embranchement d'une route illustrée par la défaite du baron des Adrets (1575) et communiquant avec la vallée d'Aigues.

En passant nous saluons d'un regard l'ancien couvent des Dominicains, où fut jadis l'Eglise paroissiale de Visan, érigée vers le IXe siècle (3), sous le vocable de Saint Martin. Le clocher qui s'écroula sur la voûte, en 1478, entraîna des ruines qui la firent abandonner. (4) Tout à côté, nous déposons un pieux souvenir sur les vieux cimetières du pays affectés pendant plus de neuf cents ans et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle à la sépulture de nos ancêtres. Plus loin, au pied et sur le versant nord-ouest de la colline, la vue se repose non sans quelque fierté sur l'emplacement du bourg Gallo-Romain *uisanum, avisanum castrum*, devenu après les vicis-

(1) Le portail Martel se trouve au sortir de la rue du Martel qui passant au chevet de l'Eglise descend entre la mairie actuelle et l'hospice, sur la 1^{re} enceinte.

(2) La porte du Puybaret est celle par laquelle on débouche sur la route au sud-est de Visan, entre les maisons Allier et Eustache.

(3) D'autres disent « vers le XI^e ou XII^e siècle ».

(4) En 1465, une délibération du Parlement nous apprend qu'elle menace ruine. En 1484, allant au plus pressé, on répare le clocher. En 1494 on décide de transporter le culte dans la chapelle de St Jacques, qui était à l'intérieur des remparts, et dans laquelle Anselme Bragamaci fondait la messe de l'aurore que devait y célébrer (ou à St Martin) le prieur claustral ou le curé.

situdes les plus orageuses le berceau du Visan actuel (1) C'est là, un peu avant l'ère chrétienne, qu'une fraction de la seconde légion, *Colonia secundanorum*, licenciée à Orange, sous le règne d'Auguste, vint se fixer selon toute vraisemblance, et cultiver avec les *Tricastini* de Saint-Paul le plantureux vallon qui débouche dans la plaine.

Nous arrivons aussitôt au point d'intersection de la route et du chemin qui nous conduit directement à Notre-Dame. Là, un ancien oratoire connu sous le nom de Bon-Ange s'élève à droite avec son ordonnance fruste et nous rappelle le premier mystère du Rosaire, l'Annonciation. Combien nous regrettons de voir cet oratoire mutilé, peut-être par l'intempérie du temps. Était-ce le commencement d'une série d'autres stations, d'une *Via pia* que des difficultés matérielles ou des incursions hostiles n'auraient pas permis de poursuivre? Certains vestiges, autrefois épars sur les lieux, nous portent à la croire (2). Le chemin que nous prenons nous conduit par une montée rapide et caillouteuse sur le versant du coteau au flanc duquel nous trouvons un calvaire monumental érigé en 1892 à la suite d'une mission. Sous la rocaille se trouve un Christ en bois couché sur un linceul, et au-dessus s'élève une croix immense en bois et portant un autre Christ en fonte. Le pieux pèlerin s'arrête un instant pour réciter une fervente prière devant Jésus crucifié et Jésus dans le sépulcre (3).

(1) Un burg romain a existé, très certainement, près du village actuel. Les substructions nombreuses mises à jour avec les objets les plus caractérisés de sépulture antique ne laissent aucun doute à cet égard.

(2) Ces vestiges, aujourd'hui n'existent plus ; nous les rappelons d'après le témoignage d'anciens vieillards que semblerait confirmer un fragment d'inscription dissimulé dans un mur voisin.

(3) Sur cet emplacement se dressait autrefois un oratoire dédié à St Joseph.

De cette élévation, le coup d'œil est des plus admirables. Au levant, au milieu d'un double réseau de montagnes qu'elle écrase de sa hauteur se dresse la masse escarpée et majestueuse du Ventoux dont les puissantes saillies rappellent un des derniers contre-forts de la chaîne des Alpes. Dans la direction du Sud, sur la ligne où expirent les limites de l'ancien Comtat, le regard aperçoit confusément les dernières ondulations de sa magnifique plaine, il embrasse dans sa longueur la verte campagne d'Orange et va se perdre dans un lointain brumeux où le Rhône roule ses eaux scintillantes et tumultueuses. A droite, dans un cadre plus resserré, mais non moins attachant se déroulent d'innombrables habitations, d'élégantes bourgades, des collines accidentées, sillonnées çà et là de vieux manoirs devenus historiques (1), autour desquels vinrent s'abriter de fortes et vaillantes générations. Plus loin, au-delà des ruines de Barry et de Saint-Restitut, le regard plonge une seconde fois dans le bassin pittoresque du Rhône, et s'étend par-dessus les hauteurs du Vivarais jusque sur les crêtes sombres des Cévennes.

Nous nous dérobons aux merveilles de cette perspective, et nous hâtons notre excursion pieuse. A mesure que nous avançons, l'horizon devient plus borné ; de nouveaux mamelons aux arêtes dénudées et anguleuses se dessinent en demi-cercle ; le paysage prend une teinte sévère et recueillie et nos prédispose aux calmes émotions de la prière. Le coteau qui domine le chemin subit une pente plus douce, et après une légère dépression de terrain, presque en face, nous laisse entrevoir, au milieu du bosquet, le gracieux sanctuaire. Il semble se dérober discrètement à nos regards, à travers les arbres touffus qui le protègent de leur ombre. Il se

(1) Bouchet qui possédait un couvent de Cisterciennes dont les murs extérieurs sont bien conservés et dont la chapelle est devenue l'église paroissiale actuelle — Suzela-Rousse, Rohegude, Bollène, Beaume-de-Transit, Montségur, St Restitut, Chabrière, Barry.

baigne dans une atmosphère de fraîcheur entretenue par les eaux d'un torrent qui baigne ses murs. A ce point, et autour de lui le vallon se rétrécit et se referme comme pour lui former une ceinture, et lui renvoie avec les murmures de la plaine les émanations parfumées de la montagne.

Voilà ce lieu que Marie, fleur mystique des champs, a daigné honorer de ses bienfaits, illustrer par des prodiges, et que des populations croyantes ont gardé comme un héritage béni. Ah ! ils avaient compris, nos aïeux, tout ce qu'il y a de candeur, d'aimable et naïve simplicité dans la dévotion pour l'auguste reine du ciel, et ils croyaient avec raison que rien ne s'harmonise mieux avec le suave caractère de son culte que le silence des campagnes, les mystères des bois, le murmure des ruisseaux, la fraîcheur des vallées, et pour tout dire en un mot, que les incomparables beautés de la nature.

Nous entrons, et sans nous laisser distraire par le luxe d'ornementation qui frappe nos yeux, nous nous dirigeons vers l'autel que couronne la madone miraculeuse. Qu'elle est belle cette madone couverte de son voile blanc, drapée dans les chastes plis de son manteau d'azur aux franges d'or ! (1) Elle a dans son visage et son maintien les grâces pudiques de la Vierge et les ineffables tendresses de la mère. Son frais sourire exhale encore, malgré la poussière des siècles, la même mansuétude ; elle porte noblement le plus beau des enfants des hommes, dont le regard invite le pèlerin à venir s'agenouiller au pied de l'autel. Que de grâces, de candeur et d'amour dans cette figure d'enfant !

Pendant qu'absorbés dans la douce vision, nous nous tenons là pieusement inclinés au pied de l'autel, nous repassons dans notre souvenir les merveilles dont se compose l'histoire de ce sanctuaire vénéré. Tou-

(1) On a couvert la statue d'une robe blanche qui dérobo à nos regards les contours gracieux de ses vêtements sous lesquels l'a représentée le sculpteur.

chante histoire que celle-là, écrite dans tous les cœurs, et qui se continue par des miracles et des bienfaits ! Glorieuses annales de ce lieu béni, où sont venues se recommander et se fortifier tant de vertus fragiles où sont venues se calmer ou se guérir tant de douleurs, et d'infortunes ! — Nous y voyons, pendant une période six fois séculaire, accourir en foule les populations du voisinage, et les fidèles des pays les plus lointains. Nous y voyons le culte de N.-D. des Vignes grandir de jour en jour, survivre à toutes les épreuves, à toutes les vicissitudes, s'enraciner surtout dans la catholique paroisse de Visan et se confondre avec ses traditions les plus intimes. Nous y voyons non-seulement le peuple, mais les grands, les puissants de la terre pieusement agenouillés devant le trône de la Vierge miraculeuse. Nous y voyons les Dauphins du Viennois, le bienheureux Elzéar de Sabran, les nobles évêques de Saint-Paul, les familles princières de la contrée courber respectueusement leur front et déposer aux pieds de la Madone, avec des riches offrandes, l'expression de leur amour et l'hommage de leur grandeur.

A cette série de bienfaits et de merveilles que signalent des documents malheureusement trop rares et trop incomplets, nous avons consacré les labeurs de cette modeste notice. Nous l'offrons avec confiance à des paroissiens sympathiques et bien-aimés ; ils y reliront les louanges de celle qui fut toujours leur plus sûre sauvegarde et qui restera le plus beau de leur patrimoine.



CHAPITRE I

Origine de la Chapelle. — Date très probable de son érection fixée d'après l'inscription de la porte d'entrée et d'après la description de la statue miraculeuse. — Fragments de construction antérieure. — Circonstances miraculeuses qui déterminèrent son érection. — Propagation du culte de N.-D. des Vignes. — Dévotion favorisée par l'influence des Dauphins du Viennois, seigneurs de Visan, et répandue dans les meilleures familles de la Provence. — Pèlerinage de Saint Elzéar et de Sainte Delphine.

La Chapelle de Notre-Dame des Vignes, comme beaucoup d'autres monuments de ce genre, ne révèle, faute de documents écrits, aucune date précise. Un silence mystérieux semble planer sur son origine, et c'est là, à notre avis, une preuve qu'elle remonte bien haut. « La plus ancienne mention que nous connaissons est de 1463. » Les archives locales de 1490 nous la montrent entourée d'un hermitage et confiée à la garde d'un religieux chargé de la desservir auprès des pèlerins.

« Il nous est difficile de remonter au-delà du milieu du XIII^e siècle, et par conséquent de pouvoir dire avec précision à quelle époque, par qui et comment fut fondée Notre-Dame-des-Vignes ou mieux Notre-Dame-d'Entre-les-Vignes (1) »

Toutefois, nous appuyant sur la tradition que viennent corroborer certaines conjectures et des débris de documents, nous allons nous efforcer de faire jaillir quelque lumière et de reconstituer, en partie du moins, au pieux monument, la chaîne interrompue de ses an-

(1) C'est cette dénomination qu'on lui donnait dans ces siècles écoulés et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

nales. « Peut-être l'inscription qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée et la statue du maître-autel pourront-elles nous apprendre quelque chose? »

L'étude attentive du corps de l'édifice annonce plusieurs constructions différentes. La plus récente, en 1777 ou 1778, qui ne concerne que le revêtement supérieur de la nef, repose sur des murs latéraux beaucoup plus anciens. Le chœur dont l'abside est du XVII^e siècle, appartient lui-même à la période de transition du siècle précédent.

« En 1777, parmi les transformations qui eurent lieu, la porte, qui était jusqu'alors près de l'angle sud de la façade, fut transportée au milieu, à la place qu'elle occupe actuellement, comme nous le verrons plus loin. « Elle est en pierre, recouverte de badigeon. Elle se compose de trois piedroits, séparés par un boudin, dans un angle rentrant, surmontés de trois voussures à bandeaux et boudins dont l'une déborde le piédroit qui la porte pour envelopper les deux autres qui sont à l'aplomb du premier et du second piédroit. Le dessin de ces voussures rappelle celui de Saint Trophime d'Arles, de Saint Gilles, de Silvacane et par conséquent la période la plus récente de l'art roman.

Avant d'entrer dans la chapelle, on aperçoit sur le linteau de la porte une inscription qu'on a lu différemment, mais qui semble devoir se lire ainsi : *Remé ou Reinié Bertrand. Raimond Jovin. Gontard feit l'obra.* — Le Verbe *feit* au singulier nous porte à croire que Gontard est le maçon qui l'a construite, tandis que les quatre autres noms seraient ceux des deux syndics qui firent bâtir la chapelle dont la Communauté a toujours été propriétaire. On trouve à Visan, en 1247 un Rainerin ou Reinié désigné comme enquêteur au sujet de l'affaire de la petite Meilla ou Amélie de Valréas, fillette de deux ans disparue le mardi de la Semaine-Sainte et retrouvée morte dans les fossés de la ville, et dont le meurtre fut attribué aux Juifs. Le nom de Rogorius où l'on peut être porté de voir Rainerius figure dans la copie d'une charte de 1257. Malheureusement l'inscription du linteau, quoique complète,

n'est pas datée. Toutefois la forme des lettres enchevêtrées en quoi Gontard crut faire un chef-d'œuvre, l'usage combiné du prénom et du patronyme, et le nom de Reinié qu'on ne trouve qu'une fois dans le cartulaire de Richerenches et rarement d'ailleurs dans la région, semblent nous reporter vers la fin du XIIIe siècle, vers l'époque où Visan obtint ses franchises. »

« La statue qui mesure 0 m. 70 de hauteur est en bois peint et doré : le visage est peint couleur de chair. Elle est vêtue d'une tunique de dessous rouge à bordure dorée et d'un manteau d'azur à bordure dorée également. Un voile blanc couvre sa tête et ses épaules en laissant passer deux grandes mèches de cheveux dorés. Elle porte sur sa tête une couronne surmontée de fleurons à trois feuilles. Elle repose sur un socle ovale ayant deux doigts d'épaisseur, le genoux et le pied droits en avant. La tête est légèrement tournée à droite; les yeux sont grands et peints en blanc et noir. La Vierge porte un Enfant Jésus tout nu, tourné vers l'assistance. Le pied droit de l'Enfant Jésus repose sur la main gauche de la Vierge, tandis que l'autre s'avance en avant de la poitrine de la statue. De sa main droite la Vierge tient la main droite du petit Jésus. Celui-ci a les cheveux frisés et dorés, et il porte sur chacun des bras un petit bracelet peint en rouge. L'ensemble, qui a son originalité dont nous ne connaissons rien de pareil, est plein de majesté et n'a pas l'aspect mignard des statues du XIVE et XVE siècles. Combien peu connaissent la statue de N.-D. des Vignes telle qu'elle est ! Les yeux sont trop habitués à la voir couverte d'une robe blanche en tissu qui masque son véritable cachet d'originalité. Nous croirions volontiers que la statue telle qu'elle est dépeinte est aussi de la fin du XIIIe siècle.

« Dans les murs extérieurs nous trouvons encastrés deux fragments de pierre qui nous paraissent être des traces de constructions antérieures, et qu'on a utilisés comme moellons. Ces fragments portent les inscriptions suivantes :

le premier : B I I T (1)

Q A R

R P T

le second : V I I K (2)

A P L I

Nous remarquons en outre des assises ou contreforts qui, vers le levant, s'élèvent à fleur de terre avec un caractère très prononcé de vétusté. Là donc, sur l'emplacement actuel, devait se trouver une chapelle plus ancienne, l'édifice primitif dont nous fixerons l'origine vers la première moitié du XIII^e siècle. Tout concourt à nous porter à formuler cette conclusion.

Au reste, l'érection du sanctuaire, à la date que nous venons d'indiquer, entrainait dans la sollicitude prévoyante de Marie qui a toujours permis qu'à chaque calamité sociale, ou perturbation religieuse, correspondit un nouvel élan donné à son culte. En ce temps-là, les régions du Bas-Dauphiné étaient sillonnées par les hérétiques albigeois, dont l'histoire nous a légué le lugubre souvenir. Malgré toutes les répressions de la force matérielle, ces hordes fanatiques semblaient renaître de leurs propres cendres... Elles ne cédèrent définitivement que devant l'influence de Saint Dominique, miraculeusement assisté par la Providence en ces temps désastreux. N'ayant d'autre arme qu'un rosaire et suivi seulement d'un petit nombre de collaborateurs, parmi lesquels nous distinguons le bienheureux Bertrand de Garrigue (3), l'apôtre affectionné

(1) Le premier fragment se trouve dans l'angle nord du mur de façade de la chapelle, à la hauteur des yeux. Les deux premières parties se distinguent très bien.

(2) Le second fragment est encastré dans le montant gauche de la porte qui livre accès dans le jardin de l'ermitage, au sud de la chapelle.

(3) St-Bertrand-de-Garrigues, dominicain, mourut en cours de prédication le 18 avril 1230 à Bouchet où son corps a reposé pendant 23 ans près du chevet de l'église, dans le cimetière, dit de St-Bertrand, transformé aujourd'hui en place publique complantée d'arbres. Une croix monumentale et une grosse pierre reposant sur le sol mar-

de nos contrées, ce vaillant athlète se mit à parcourir les villes et les campagnes, recherchant les traces des populations indifférentes ou égarées, les subjuguant par le charme inspiré de sa parole, les entraînant au pied des autels de Marie, et établissant parmi nous ce grand courant de dévotion populaire dont il nous reste encore de précieux monuments (1).

C'est sous de tels auspices et dans cette admirable éclosion que dût s'élever le sanctuaire de Notre-Dame-des-Vignes, et s'inaugurer l'ère bénie de ses pèlerinages. Nous venons de dire son origine, il nous reste à rappeler les circonstances qui déterminèrent son érection.

Les circonstances sont merveilleuses. D'après la légende populaire que les générations successives ont conservée jalousement, l'emplacement actuel des bâtiments était occupé par une vigne. Le propriétaire la labourant un jour voyait ses bœufs s'arrêter inopinément, se pencher à terre, suivant l'expression du poète, et refuser invinciblement d'avancer. Cette scène se renouvela plusieurs fois, avec la même résistance de la part des animaux, ordinairement si dociles à l'aiguillon. Fortement intrigué, le propriétaire se mit à fouiller le sol avec une bêche, et y trouva à une certaine profondeur une statue en bois de la Vierge (2). Vous dire quelle fut sa surprise et son pieux ravissement

quent l'emplacement du tombeau. Le couvercle de celui-ci est conservé religieusement comme une précieuse relique dans l'église de Bouchet. En 1253 les Dominicains d'Orange emportèrent le corps du Saint dont les ossements furent ensuite dispersés par les révolutionnaires.

(1) Un fait digne de remarque c'est que les monuments consacrés à Marie, remontant au-delà du XVI^e siècle doivent presque tous leur origine au mouvement et à l'époque que nous venons de signaler.

(2) On indique, sous les murs de la chapelle, le point du sillon où elle fut trouvée. Une bifurcation du torrent qui passait devant l'emplacement actuel fut ramené plus tard, comme nous le verrons, dans son lit principal (1^{ère} édition).

serait assez difficile. Sa première pensée fut de prendre avec respect le saint trésor et de l'emporter à l'église paroissiale, au milieu de la foule du peuple déjà mis en émoi, au bruit de la providentielle et surprenante découverte.

Comment cette statue s'était-elle trouvée là, ignorée dans ce coin solitaire du vallon ? Il est permis de croire qu'à une époque plus ancienne, elle dût être l'objet d'un culte spécial de la part des habitants de la contrée, qui lui auraient érigé sur le lieu un modeste oratoire détruit plus tard, et perdu de vue au milieu des incursions et des ravages réitérés des Sarrazins.

La Reine du ciel venait donc de se manifester par un prodige au milieu de nos chrétiennes populations, mais elle se réservait de ne prodiguer ses faveurs que sur le lieu qui portait encore l'empreinte de son image bénie. C'était le lieu de son choix, c'est là qu'elle voulait qu'on lui discernât les honneurs d'un culte public (1)

(1) Nous regardons comme un pieux devoir de nous faire l'écho de la tradition que les habitants de Visan se sont religieusement transmise : « Le lendemain du premier transfert, les habitants du bourg furent fort surpris de ne pas trouver sur l'autel qu'on lui avait improvisé dans l'Eglise paroissiale, la statue trouvée la veille. On se livra aux investigations les plus minutieuses pour connaître la cause de sa disparition regardée par tous comme une calamité publique. Enfin, après maintes recherches, on finit par la trouver dans le sillon où un prodige l'avait signalée naguère. Une seconde fois, on l'emporta dans l'Eglise paroissiale ; mais, le lendemain nouvelle disparition, nouvelles recherches suivies d'une troisième translation dans l'église. Jusque-là, paraît-il, on n'avait pas encore l'intelligence du phénomène divin, à ce point que l'on crut devoir entourer de gardes l'édifice sacré pour empêcher, pendant la nuit, toute effraction, toute tentative coupable : précautions inutiles. — Pendant que les gardes étaient à moitié surpris par les vapeurs du sommeil, voilà qu'au milieu d'eux passe, comme une douce vision, la statue miraculeuse, se mouvant avec des proportions vivantes et se dirigeant au nord-est du pays. Là,

Par trois fois la statue fut transportée à l'Église paroissiale, et par trois fois, on la retrouva le lendemain dans le sillon où avait eu lieu la découverte.

C'est là une conviction faite que viennent, d'ailleurs corroborer des raisons de convenance et d'analogie, et nous croyons que la Reine du ciel qui a déterminé l'érection de sanctuaires plus récents, n' a pas dû être moins prodigue de ses merveilles en inaugurant un culte qui lui fut cher à tant de titres (1).

Devant la volonté du ciel si clairement exprimée, les habitants de Visan songèrent à construire une chapelle modeste sans doute, et loin d'avoir les proportions de celle d'aujourd'hui, mais où les prières fer-

on la vit, revêtue d'un limbe lumineux, gravir le coteau voisin. On put la suivre sur la neige tombée la veille, au blanc sillon tracé par son pied virginal, on put la suivre sur les hauteurs de la colline qu'elle tourna jusqu'au versant opposé (ce chemin qui forme actuellement le départ de celui de Vinsobres est coupé sur le plateau par un petit sentier connu sous le nom de chemin des estimateurs : c'est là que passa la statue miraculeuse qui porte encore à sa base, d'après la tradition, le coup de hache du laboureur) pour prendre un petit sentier consacré depuis par le souvenir populaire, et s'arrêter enfin sur l'emplacement qu'elle s'était choisi par un mouvement libre de son ineffable tendresse.

Tel est, dans ce court récit, le résumé de la tradition locale, dont nous avons scrupuleusement interrogé tous les échos, dit l'auteur de la première édition, pesé tous les éléments, sondé toutes les sources, et qui, sur les points même les plus accessoires, revêt une vivacité, une concordance, une unanimité, tout à fait frappantes.

(1) Cette opinion, émise par nous (disait M^r Clément), nous la croyons très fondée, mais nous ne prétendons pas lui donner, ainsi qu'aux autres faits merveilleux plus d'autorité qu'elle ne comporte. En fils soumis, nous subordonnons notre jugement à celui de la sainte Église notre mère, sachant qu'à elle seule il appartient d'apprécier les faits de l'ordre surnaturel et de les qualifier.

ventes, les larmes émues, la tendre dévotion des pèlerins constituaient le plus bel ornement. Chacun dut se faire un bonheur de contribuer à l'érection du pieux édifice devenu le patrimoine de tous (1). On lui donna, emprunté à la nature même de son emplacement, le nom de Notre-Dame-des-Vignes, ou comme on disait primitivement, Notre-Dame-d'Entre-les-Vignes, nom gracieux, qui, à côté de sa signification naturelle, renfermait un sens allégorique que nous trouvons dans nos Saints Livres, et que l'Eglise applique à Marie. Dieu appelle celle-ci sa vigne choisie : « *Vinea mea electa* » celle qu'il a discernée pour sa part, celle sur laquelle il a fait tomber avec une royale profusion et les rosées de sa grâce et les rayons de son amour. Comme au printemps la vigne répand de tous côtés un parfum doux et exquis, ainsi Marie, dès son enfance, exhale par ses vertus une suave odeur qui embaume le ciel et la terre : c'est ce qui a fait appliquer à notre Mère ces poétiques paroles : « *Ego quasi vitis abundans fructificavi suavitatem odoris* : Je suis la vigne qui donne à la fois une suave odeur et des fruits abondants. » (Eccl. 24, 23).

Le concours des pèlerins au bien-aimé sanctuaire dut prendre bientôt une rapide extension.

— C'était le désir de la Reine du ciel d'y être honorée : elle l'avait manifesté par un prodige éclatant, dont la portée n'échappa nullement aux habitants du voisi-

(1) L'érection du pieux sanctuaire concordait avec un merveilleux déploiement de vie religieuse dans la communauté de Visan. On était à l'issue des croisades, au milieu desquelles les fils nobles du pays, sous la conduite des barons de Mévouillon, avaient conquis leurs titres de chevalier, sur le tombeau du Christ. Des couvents nombreux, établis avant et après cette époque, entretenaient l'esprit de foi parmi les habitants. Nous citerons les religieux de l'ordre du Temple, les Bénédictins, les Bénédictines, les moines de Cluny et prieurs de Visan. A cette floraison de vie chrétienne, venait s'ajouter le culte de la Reine du ciel.

nage. Toutefois ce concours dut recevoir le contre-coup des vicissitudes qui marquèrent l'histoire de Visan dans la dernière moitié du XIII^e siècle (1). Ce *castrum* modeste qui va prendre inopinément une importance inattendue, avait vu peser sur lui, pendant de longues années, plusieurs pouvoirs étrangers, dont les droits mal définis entraînaient parfois des rivalités sanglantes et des luttes à main armée. Après les alternatives les plus agitées, il fut cédé enfin à Humbert I^{er}, Dauphin du Viennois (1294). Sous le gouvernement de ce prince aussi pieux qu'éclairé, sous celui de ses successeurs qui avaient fait du château de Visan une de leurs résidences les plus sympathiques (2), régna pour cet heureux pays une ère de réparation et de paix. Les intérêts religieux, longtemps laissés en souffrance, furent l'objet d'une sollicitude prévoyante et jalouse. Le sanctuaire de N.-D.-des-Vignes fut le premier à en bénéficier. Désormais à l'abri des incertitudes qui avaient troublé l'époque précédente, il put s'épanouir dans son gracieux vallon, et voir de beaux jours renaître pour son histoire. Ce n'étaient plus seulement les pauvres, les humbles, les déshérités de la fortune

(1) Le château de Visan appartenait au début du XIII^e siècle aux puissants seigneurs de Mévouillon, de Chamarret, de Bézaudun. Le plus redoutable d'entre eux, Robert de Mévouillon, ne tarda pas à y exercer une juridiction unique et incontestée. Plus tard, Visan fut dévolu, par un acte de vente partielle à Médicis, riche italienne et à Bertrand des Beaux, prince d'Orange. Réintégré de nouveau dans la baronnie de Mévouillon, il fut cédé par Béatrix, dame de cette famille, à Humbert I^{er} (1294) — (de Valbonnais, tome II).

(2) Le château de Visan qui était la plus forte place de la contrée, se partageait avec celui de Grenoble l'honneur d'abriter dans ses murs, à certaines époques de l'année, les nobles dauphins du Viennois de la famille de la Tour : ils y avaient une cour. Plusieurs de leurs décrets donnent la preuve de cette résidence, confirmée, en dehors de documents historiques incontestables, par un sceau déposé au cabinet des médailles.

qui venaient lui apporter le tribut de leur vénération ; c'étaient des hommes marquants dans la contrée, des personnes illustres, chez lesquels l'éclat du blason conquis dans le feu des Croisades n'avait d'égal que celui d'une piété chevaleresque ; c'étaient les familles nobles qui formaient aux Dauphins une cour brillante en leur château de Visan ; c'étaient les Dauphins eux-mêmes si connus par leur paternelle administration, si dévoués aux intérêts religieux de leurs vassaux et dont la sincère dévotion, au dire des chroniqueurs de l'époque (1), rappelaient les plus beaux temps et les plus saints héros du christianisme.

Sous de tels auspices, la renommée du pieux sanctuaire ne tarda pas à se répandre au-delà de nos modestes horizons. Le bruit de ses merveilles trouva un écho jusqu'au fond de la Provence, et l'on vit le bienheureux Elzéar de Sabran se transporter ici sur les lieux avec Delphine sa sainte épouse, et tous les deux s'agenouiller aux pieds de la miraculeuse madone, heureuse de recevoir, avec leurs riches offrandes, l'or pur de deux cœurs prédestinés (2).

(1) Voir Histoire du Dauphiné par Chorrier.

Humbert I^{er} était chanoine à Lyon avant de ceindre la couronne ducale. A la fin de ses jours (1306), il se retira chez les Chartreux du Val S^{te} Marie, où il mourut.

Guigue VIII, dont le règne fut très court, passa pour un prince des plus vertueux.

Humbert II, après avoir abdicqué (1348), entra chez les Dominicains de Clermont, fut nommé patriarche d'Alexandrie. Il allait être promu au siège de Paris lorsqu'il mourut sur ces entrefaites, laissant la réputation d'une haute sainteté. Peu après son abdication, il avait créé chevalier, ici-même à Visan, son fils Amédée, avec droit sur la châtellenie à une rente viagère. Il le laissait comme gage de son affection au milieu de ses anciens vassaux dont il emportait les plus vifs regrets.

(2) Ce fait historique dont le souvenir a été perpétué par la tradition, est confirmé en outre par un vieux document qui se trouvait encore, il y a cinquante ans, dans les archives de la commune. Il n'existe plus actuellement,

La domination des Dauphins ne s'étendit pas longtemps sur nos contrées ; le dernier de ces princes, redevable aux papes d'Avignon d'une somme importante dut céder, non sans peine, aux nobles créanciers, le château et la terre de Visan à titre de compensation. Le caractère des nouveaux maîtres se recommandait d'avance à la sympathie des populations. Cette sympathie fut justifiée par le plus paternel des gouvernements que relevait la même sollicitude qui avait présidé naguère aux intérêts religieux de la localité. Aussi le sanctuaire de N.-D.-des-Vignes put-il voir se continuer l'ère paisible de ses pèlerinages et de nouvelles merveilles enrichir ses annales. Quelles furent ces merveilles ? Faute de documents écrits, elles échappent à tout contrôle assuré, mais le cœur croyant sait aisément les deviner à travers le voile obscur qui les enveloppe. Car, avec la mention des archives rapportée en tête de cette notice, il ne nous reste que quelques vieux ex-voto (1) dont le muet langage atteste la pro-

mais sa teneur est confirmé par des hommes très honorables, qui l'ont vu de leurs propres yeux, et dont quelques-uns vivent encore aujourd'hui. (Cette note est de M^r l'abbé Clément, ancien vicaire, et remonte en 1875).

(1) Ces anciens ex-voto sont actuellement au nombre de onze. Plus loin nous voyons que M^{gr} Du Cros en comptait 26. Excepté un qui porte la date de 1684, nous sommes portés à croire qu'ils sont d'avant 1629. Ils sont tous peints sur toile et sans cadre. Sur tous on voit dans le haut la S^{te} Vierge. Ils représentent respectivement : dans l'eau une voiture attelée dont le cheval fait des efforts pour se sauver, et en face un autre cheval, — une femme à genoux présentant sa fillette à la S^{te} Vierge, — un homme à genoux en terre suppliant Marie, — trois hommes et une femme à genoux avec cette invocation : « Je vous recommande toute ma famille », — une femme debout tenant son enfant dans ses bras, — une femme à genoux, — une femme à genoux présentant à Marie son enfant également à genoux, — deux religieuses devant la S^{te} Vierge, — une femme à genoux les mains appuyées

tection immémoriale et non interrompue de la reine du ciel. C'est pourquoi nous sommes contraints de passer sous silence le XIVE siècle.



sur la poitrine avec cette inscription : « M^{me} La Force du S^t Esprit, — un homme avec le costume du XVI^e ou XVII^e siècle, — une femme couchée dans une alcôve, et en dehors un homme à genoux (1684).

CHAPITRE II

Importantes réparations et améliorations en 1506, par Marguerite Marcheyer ép. Louis Chaix. — Construction du presbytère ou sanctuaire. — Construction du clocher sur la façade et pose d'une cloche. — Premier hermite à la chapelle. — L'hermite Simon. — En 1610 il est question de religieux. — En 1616 les religieux Antonins. — Invasion et ravages des Huguenots. — La statue miraculeuse dérobée à leur fureur. — Elan nouveau donné au concours des pèlerins — Restauration de la Chapelle. — Autres chapelles. — Indulgences. — En 1629, visite de Mgr du Cros. — Deux religieux desservent la chapelle. — Description du Maître-autel à cette époque. — Autels de Saint Charles et de l'Ange gardien. — Invasion de la peste et vœu fait en 1629 à N.-D.-des-Vignes.

Nous savons que, vers le milieu du XV^e siècle, la chapelle de N.-D.-des-Vignes avait besoin tout à la fois de réparations et d'améliorations. Ce fut l'œuvre de Marguerite Marcheyer (1), épouse de Louis Chaix, pendant au moins vingt ans rectoresse de la chapelle, ou, comme on disait alors, *opératrix* de l'œuvre de Notre-Dame ; *opus Beatæ Mariæ*, titre certainement bien mérité auquel elle tenait beaucoup, et dont elle se faisait gloire, puisqu'elle le prenait même dans un grand nombre d'actes qui n'ont aucun rapport avec la chapelle de Notre-Dame-des-Vignes. Les réparations que Marguerite Marcheyer voulut bien entreprendre ne durent commencer qu'en 1506. Mathieu Chaix, beau-père de Marguerite voulut y contribuer en don-

(1) Marcheyer, sans doute de la famille de ce nom (Mercanderius, ou celui qui tient les marchés) qu'on trouve à St Paul dès le XIII^e siècle.

nant pour elles 10 florins d'or, somme alors considérable. De son côté, noble Lambert des Ducs faisait aussi le don de deux écus d'or au soleil. Le presbytère, ou sanctuaire fut construit en 1508 par André Colombet, à qui la rectoresse payait, en 1509, dix florins d'or, comme à-compte d'une somme plus considérable qui lui est due sur un prix arrêté d'avance par acte notarié. En 1514, Claude Thenot dit Godon, de Valréas, terminait le clocher construit sur la façade, et recevait aussi de Marguerite la somme de dix florins sur le prix qui avait été réglé également par un acte. Aussitôt une cloche pesant un quintal et coûtant vingt florins, sortie des ateliers de Jean Rogier, fondeur de Valréas, faisait entendre son joyeux appel aux fidèles pour les inviter aux cérémonies religieuses célébrées dans la chapelle.

« Pendant plusieurs années, et jusqu'à la Révolution, pourrions-nous dire, le sanctuaire de N.-D.-des-Vignes fût desservi, soit par un hermite, soit par une communauté de religieux. D'après les archives, c'est en 1490 que pour la première fois nous voyons un hermite demander à la Communauté et obtenir la permission de s'établir près de la chapelle, de s'y bâtir une maison, et de recevoir pour son entretien les dons des habitants. Plus tard une délibération concernant le moine Simon, habile à prédire le temps et à chasser grêles et tempêtes, et à ce titre fort cher à la Communauté, veut qu'on le fasse revenir à Visan, malgré l'opposition des agrégés (1), et qu'on lui donne le pain qui au four se donne pour Dieu et Notre-Dame, à condition que tous les samedis il dise la messe à la chapelle. En 1610, il fut question de remplacer les hermites par des religieux auxquels on donnait la cloche de la tour du château qui servait à avertir les Visannais de rentrer dans leurs murailles en cas d'alerte. En 1615, le Père Balthazar Matheron demandait la permission de s'y faire une

(1) Durant de nombreuses années, Visan a possédé une Agrégation de prêtres.

loge à son compte. En 1616, la garde de la chapelle fut confiée aux Antonins qui, trois ans plus tard y construisirent une habitation pour laquelle la Communauté leur fit don des chevrons et des tuiles. Ces religieux de l'abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné étaient en effet bien connus à Visan où ils passaient périodiquement pour recueillir les legs que dans la plupart des testaments on faisait à leur hôpital, l'un des quatre hôpitaux généraux. En 1621, lors des menaces de peste, ils abandonnèrent les lieux et le service de la chapelle, et le Parlement proposa de reprendre sa cloche pour la mettre au portail du Martel (1). Il fut alors question de les remplacer par des Récollets, mais nous ignorons si ce projet reçut sa réalisation. Nous savons que, en 1627, la chapelle avait pour hermite le frère Antoine qui, l'année suivante, devant l'approche du redoutable fléau de la peste fut congédié, et l'on ferma la chapelle en 1628. Il fut désormais interdit aux habitants de Visan d'y pénétrer, puisque défense avait été faite même de sortir de la ville.

Nous laissons un instant la suite de notre récit pour jeter un regard en arrière sur les ravages dont se rendirent coupables les huguenots au XVI^e siècle dès les premières années de l'hérésie naissante.

Tout le monde connaît la haine sauvage qui animait ces nouveaux ennemis du catholicisme : incendies, sac de maisons, massacre des habitants défendant leurs foyers, pillage des églises, proscriptions du culte, tels étaient les faits d'armes qui signalaient le passage de ces hordes sanguinaires conduites par le baron des Adrets.

Visan eut à souffrir de leurs attaques réitérées (2) dont l'objectif immédiat fut son bien-aimé sanctuaire.

(1) Voir la note 1 de la page 14

(2) Surtout pendant la 1^{ère} période de ces troubles (1562-1564). La tradition confirmée par un vieux manuscrit indique encore l'emplacement de la ruelle qui fut

Ces ennemis de la foi, dans leur intuition satanique, comprenaient que pour mieux répandre sur leur passage le venin de leur doctrine, il fallait surtout s'attaquer au culte de la Vierge proclamée, avec raison, la gardienne du dogme catholique ; que là, pour eux, était le grand obstacle et comme l'arc-boutant de l'édifice, dont la rupture devrait frayer la voie à leur propagande impie. Dans de telles conjonctures, la chapelle de N. D. des Vignes était signalée d'avance aux ravages des envahisseurs. La solitude de son valon ne tarda pas à retentir de leurs imprécations et de leurs blasphèmes. Toutes les richesses accumulées là depuis des siècles, pillées ou livrées aux flammes, tout le corps de la nef que l'on dut reconstruire plus tard presque en totalité attestent les ruines qui jonchèrent ce lieu consacré par la dévotion populaire (1). Ajoutons que la statue miraculeuse, dérobée à temps par une main dévouée, échappa à la fureur des sectaires. Au fléau de la guerre vinrent bientôt se joindre ceux de la contagion et de la famine. Une morne tristesse remplaça la tranquille sérénité des âges précédents, et c'est dans un horizon de sang et de deuil qu'expira la fin néfaste du XVI^e siècle.

La foi robuste de nos populations ne se laissa pas abattre par tant de désastres. Elle avait su se garder hors des atteintes du virus hérétique, et, lorsque le flot dévastateur eut été refoulé dans l'ombre, elle se

le théâtre d'une boucherie vraiment effroyable provoquée par les envahisseurs venus à l'improviste. Cette rue sinistre, condamnée aussitôt après, est aujourd'hui occupée par des maisons faisant face au chevet de l'église paroissiale actuelle.

Le chroniqueur, dans un style plein d'exagération pour marquer davantage la violence des atrocités commises dit : « Le sang des victimes coulait à gros bouillons jus-qu'au bas de la ville.

(1) Archives de la commune : elles donnent quelque lumière sur les événements de cette triste époque.

traduisit par un mouvement général de rénovation et de piété qui passait sur toute la paroisse comme un souffle régénérateur, et dont les actes (1) attestaient la puissante vitalité.

Là on pressentait l'action invisible de N.D. des Vignes qui avait maintenu son fidèle troupeau dans l'unité du bercail et l'intégrité de la doctrine, qui l'avait préservé de toutes ces défaillances dont ne furent pas à l'abri bien des villages voisins. Bonne et tendre Mère, elle rendait à ses enfants dans la mesure de l'amour dont elle était entourée par eux, et, à l'issue d'une période marquée par de grandes calamités, elle leur ménageait avec un élan profond plusieurs années d'une prospérité et d'une abondance vraiment remarquables.

Tous ces bienfaits signalés étaient des titres nouveaux qui se recommandaient au souvenir de la ville de Visan (2) : celle-ci ne faillit point au devoir de la reconnaissan-

(1) Ce fut au milieu de ce mouvement de vie chrétienne que furent érigées la plupart des confréries qui projetèrent plus tard un si vif éclat. A titre de mémoire, et pour montrer la foi vivace de ce pays si dévôt à la reine du ciel, nous mentionnerons :

- Les confréries du St-Esprit pour les laboureurs,
- de St Blaise pour les cardeurs, tisserands et chapeliers,
- de St Joseph pour les menuisiers et maçons,
- de St Vincent pour les vigneron,
- des Pénitents blancs:
- de Notre-Dame,
- du Saint Rosaire,
- de St Roch et St Sébastien,
- des Agonisants.

Au-dessus de ces confréries, brillaient par l'illustration de ces membres et la richesse de ses fondations, celle du T. S. Sacrement. (Procès-verbaux des évêques de St-Paul).

(2) Visan, dès cette époque, porte dans les actes publics le titre de ville. Ce titre ne fut officiellement conféré qu'en 1756 par une ordonnance du vice-légat Passionei.

ce et de la gratitude. Le pieux sanctuaire, désolé par la tourmente, fut restauré avec des proportions plus belles qu'auparavant. La dévotion des habitants pourvu par des offrandes généreuses, aux frais d'embellissement et à l'entretien du culte. Leur pieuse initiative ne s'arrêta point là. Il fallait à leur zèle et à leur piété d'autres dérivatifs. Comme Marie ne s'attribua jamais un culte exclusif, mais qu'elle fut au contraire l'instigatrice des multiples dévotions que l'église a consacrées, on vit s'élever, à divers intervalles, dans le mandement qu'elle couvrait de sa protection, de nouveaux édifices, des chapelles élégantes, dignes sœurs de leur aînée, telles que : celles de Saint Vincent au quartier du même nom, de saint Jacques et de Sainte Catherine, dans la ville ; de saint Pierre, au quartier de ce nom, de notre Dame de Roussillac, dont le nom est resté au quartier, extrémité nord du territoire, des Dominicains (hors des murs sud-est du bourg). de Notre Dame de l'Annonciation appartenant à la confrérie des Pénitents blancs et faisant partie du Château-fort, de N.D. de la Congrégation, de Sainte Rose (ces deux dans la première enceinte) et de N.D. d'Espérance (1).

(1) Que reste-t-il de ces chapelles ? Dernièrement encore la chapelle de N.-D. de la Congrégation appartenant à la famille des de Serre héritière du marquis d'Anglesy aurait pu être conservée grâce à des réparations dont les frais étaient malheureusement trop élevés. Comme toutes les autres, elle est tombée en ruines. Seule est bien conservée la chapelle de St^e Rose ou de l'hospice qui sert toujours au culte et dont la construction remonte au début du 18^e siècle. « La chapelle de St Jacques avait été fondée par nobles Guillaume et Pierre Hugolen, sur l'emplacement de l'Eglise paroissiale actuelle, avant 1446, pour la commodité des habitants qui ne pouvaient sortir la nuit. L'Eglise paroissiale d'alors, située là où se trouve l'ancien couvent des Dominicains, menaçant ruine, la Communauté décidait en 1496 de transporter le culte dans la chapelle de St Jacques. On y fondait la messe de l'aube que le prieur claustral, ou le curé devait y célébrer

C'étaient comme autant de palladiums, autant de précieuses sauvegardes dont les habitants ressentirent maintes fois les effets.

Revenons à l'objet de notre notice.

Des documents nous signalent comme existante une messe fondée dont l'origine paraît être fort ancienne. Elle devait se dire tous les samedis à l'autel de la Vierge miraculeuse. A une date reculée remonte aussi la procession solennelle qu'on y faisait de la paroisse, chaque année et que l'on fait encore actuellement, avec beaucoup de pompe le jour de l'Assomption (1). De nombreuses indulgences accordées par les souverains Pontifes attestaient la célébrité du sanctuaire et la piété toujours croissante des pèlerins. On a malheureusement perdu les titres authentiques de ces indulgences.

Mais Léon XIII en date du 14 avril 1879 accordait à perpétuité une Indulgence plénière, aux *conditions ordinaires* pour l'Immaculée-Conception, l'Assomption et un jour quelconque du mois de Mai. Il accordait aussi à Perpétuité une Indulgence partielle de cent jours pour tous et chacun des jours de l'année (2). Pie XI à son tour, en date du 5 février 1927 accordait aux pèlerins une indulgence plénière valable pour

chaque jour. La Communauté veilla soigneusement à la célébration de cette messe.

La chapelle de Ste Catherine qui en 1553 était en ruines, était au château là où s'éleva dans la suite celle de N.-D de l'Annonciation des Pénitents blancs (M^r Malbois, Semaine Relig. 20 août 1925).

(1) On verra plus loin que cette procession, comme les autres, a été interdite par arrêté municipal du 26 août 1891.

(2) Les conditions de l'Indulgence plénière sont la confession, la communion, la visite de la chapelle et prière pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de la Ste Eglise. Pour l'indulgence partielle, la contrition, la visite de la chapelle et prière aux mêmes intentions.

sept ans, en la fête de la Nativité de la Ste-Vierge (1).

En voyant la grande extension que prenait le concours des pèlerins, les consuls de la ville, toujours soucieux des intérêts d'une chapelle qui faisait l'objet de leur plus vive sollicitude et regardant le maintien du culte comme une de leurs plus belles attributions, s'autorisèrent à appeler des religieux pour la desservir régulièrement. Nous avons déjà vu qu'à la fin du XV^e siècle et au commencement du XVI^e le service religieux était assuré par des hermites. Au début du XVII^e siècle on y avait appelé des religieux Antonins.

Lorsqu'en 1629, Mgr. du Cros vint faire sa visite pastorale, il y trouva deux religieux de Saint Paul, premier ermite, Augustin de Vauclaire de Mazan, et Antoine Motte de Lambesc.

Il ordonna que, du jour où ils seraient au nombre de quatre, ils seraient tenus à réciter les heures canoniales (2). Le procès-verbal de la visite pastorale (M. l'abbé Clément la place en 1619 au lieu de 1629) mentionne « un grand autel orné d'un petit tabernacle, une Notre Dame tenant le petit Jésus entre ses bras, et de chaque côté un Saint Jean et un hermite. Le devant de l'autel était en cuir doré, et l'autel lui-même était surmonté d'un dais peint d'un *Ecce homo* de la Passion. En dessous du grand autel se trouvait, à droite, un autel dédié à Saint Charles et à gauche, un autel consacré à l'Ange Gardien. Le premier et plus

(1) Il faudra renouveler en 1934 la demande de cette faveur.

(2) M^r l'abbé Clément, dans la 1^{re} édition de la notice dit ceci : « Ces religieux, primitivement au nombre de quatre, y récitaient les heures canoniales et y célébraient la messe conventuelle. Les religieux appartenaient à l'ordre des Augustins, dont le supérieur immédiat résidait à Rome. Par lui et en vertu d'une bulle, ils obtinrent de fonder dans le local de l'ermitage un couvent de leur ordre sous la direction du Père Guillaume Calhet. »

probablement tous les deux avaient été érigés par le P. Calhet. L'évêque intima l'ordre de les enlever, sans que nous en connaissions le motif. Fut-il obéi ou non ? Nous l'ignorons, mais aujourd'hui nous voyons toujours ces deux autels de Saint Charles et de l'Ange gardien.

Du commencement du XVII^e siècle jusqu'aux jours néfastes de la première révolution commença, pour le sanctuaire de N. D. des Vignes l'ère la plus prospère et la plus féconde en pieuses et consolantes manifestations, l'ère que Marie signala de préférence par des marques plus visibles de sa puissance et de son amour. Sans compter les grâces privilégiées et toutes personnelles obtenues par sa médiation ; sans compter les nombreux malades qu'elle a guéris, ou du moins soulagés dans leurs souffrances, sans compter surtout ces nombreux enfants qu'une mort prématurée allait toucher de son aile et que la bonté compatissante de Marie a rendus à leurs trop heureuses mères, la ville de Visan, préservée de grandes calamités, est là tout entière pour attester elle-même la sollicitude prévoyante de son infatigable patronne. Rien ne le prouve mieux que le fait suivant.

Parmi les fléaux dont Dieu dans sa colère frappe les nations, il en est de plus particulièrement redoutables et devant lesquels tout secours humain devient impuissant. Au nombre de ces fléaux, il faut signaler la peste qui fondit sur nos contrées en 1628 et 1629. Emportée comme par un vent mystérieux, elle sévissait d'abord sur les côtes de la Provence et de là elle allait de ville en ville, de village en village, porter ses ravages dans les plaines du Comtat et du Bas-Dauphiné n'épargnant ni pauvres, ni riches. Il n'était pas de famille qui n'eût à pleurer sur quelqu'une de ses victimes. La désolation et la terreur régnaient dans tous les foyers. Déjà les pays voisins venaient d'être en partie cruellement décimés. En vain, pour conjurer le péril, avait-on établi autour de Visan un cordon sanitaire qui devait interdire toute communication avec les autres pays et pourrait empêcher l'in-

vasion du terrible fléau ; en vain, le vice-légat d'Avignon, de passage dans nos murs, avait-il activé les mesures extrêmes commandées en pareilles circonstances, le fléau avançait toujours et menaçait la population de Vizan.

Dans ce moment de suprême angoisse, les habitants tournent les yeux vers celle qui était désormais leur dernière planche de salut. Spontanément, mus par les ardeurs d'une même foi, hommes, femmes, enfants se pressent autour du vénéré sanctuaire, et là, devant les portes déjà fermées en 1628, à cause des menaces du fléau, les larmes aux yeux, la componction dans le cœur, ils prononcent le 25 du mois d'Août 1629, en la personne de Alphonse de Piolenc, premier consul, le vœu suivant qui depuis le registre de 1685 est transcrit par ordre du Parlement en tête des nouveaux registres, et lu chaque année dans la réunion plénière des consuls et des conseillers qui avait lieu le 1er Mai pour l'élection des nouveaux officiers.

« Je Alphonse de Piolenc consul de la présente ville de Vizan au nom de la Communauté, manants (1) et habitants d'icelle étants à deux genoux la tête nue, les mains jointes, avec un flambeau allumé par devant vous, Messire Michel Sauvand, curé dudit Vizan, tenant le très précieux corps de Notre-Seigneur Jésus Christ en mains, qui a souffert mort et passion en l'arbre de la Sainte Croix pour la Rédemption du genre humain, et ainsi le crois fermement, publie et confesse, je voue, audit nom, à la très glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, à ce que par son intercession et prière, le dit lieu de Vizan, manants et habitants d'icelui puissent être délivrés du mal contagieux qu'il a plu à Dieu les affliger, de faire dire perpétuellement une messe tous les jours de Samedi à la chapelle de Notre-Dame d'Entre-les-Vignes située au terroir dudit

(1) Ce mot « manant » n'avait pas le sens qu'il a pris dans la suite et qu'on lui donne toujours. Dans le texte cité, il est synonyme de « résidant ».

Visan. Et cas advenant par incommodité du temps que la dite messe ne se puisse dire à la dite chapelle Notre-Dame d'Entre-les-Vignes, icelle se dira et se célébrera à la chapelle des Pénitents Blancs dudit Visan, fondée sous le titre de l'Annonciation de la glorieuse Vierge Marie et la messe dite l'on chantera les litanies de Notre Dame (1).

«Et pour la dotation de ladite messe, ladite Communauté payera annuellement et perpétuellement aux Sieurs prêtres agrégés dudit Visan, la somme de vingt et un florins rachetable, ladite somme de soixante écus de soixante sous tournois pièce (2). Et faisant dire la dite messe les dits sieurs prêtres seront tenus faire sonner trigon pour faire assembler le peuple, et le luminaire se prendra de la confrérie de *Corpus Domini* (du Saint Sacrement).

«Et outre ce, je voue au nom susdit de faire faire une chasuble de damas blanc avec un clincant d'argent, une étole avec un manipule semblable de damas blanc garni du clincant d'argent, une aube et l'amict de Rouen avec un cordon ; et suppléer au légat du calice fait par feu sieur Jean Bouvet, en son dernier et valable testament reçu par M. Pierre Duroure, notaire et vice-greffier du dit Visan, en l'an et jour y contenus, jusqu'à la somme de quinze écus de soixante sols tournois pièce. Tous lesquels vêtements et calice seront remis en mains et pouvoir du trésorier de la confrérie du *Corpus Domini*, lequel s'en chargera en bonne et due forme pour les remettre à son successeur avec double inventaire. Et le divin service fait, le dit trésorier sera

(1) L'engagement de chanter les litanies après la messe est signalé dans la 1^{re} édition de la Notice, mais ne figure pas dans la formule du vœu que nous lisons dans un registre ; il se trouve cependant sur une feuille détachée.

(2) On lit tantôt *sous*, tantôt *sols*. C'étaient les prêtres agrégés qui devaient assurer la célébration de la messe du samedi. Les honoraires étaient payés par les Consuls au nom de la Communauté.

tenu retirer les dits vêtements, calice et luminaire.

« Et en outre je revoue la fabrication et construction de la chapelle de Monsieur Saint Sébastien et Saint Roch (1) pour être fabriquée et construite dans l'église neuve du dit Visan.

« Duquel vœu et choses sus-dites pour être à perpétuité gardé et observé, prosterné en terre, en requiers Dieu à témoin, lequel j'adore au nom que je procède, entre les mains de vous, Messire Michel Sauvand, en lui criant trois fois miséricorde, avec le peuple, ici présent et assistant, afin qu'il lui plaise d'apaiser son ire (colère) par l'intercession et prière de ladite très-sainte et immaculée Vierge Marie, sa mère, et des dits glorieux Saints Sébastien et Roch.

« Et à vous, noble et égrège personne, Monsieur Barthélemy Vedeau, docteur ès droit d'Avignon et châtelain pour notre Saint Père le Pape et sainte Romaine Eglise, intendant et commissaire général du dit Visan, à ce commis et député par Monseigneur Illustrissime et Révérendissime Vice-légat, en requiers acte.

« Sur lesquelles choses, comme bien, dûment et légitimement faites, ledit Sieur Vedeau, commissaire aux dits noms, a interposé son autorité et décret judiciaires pour servir aux parties à perpétuité comme il appartiendra.

« Fait et publié au dit Visan, au devant de l'église de Notre-Dame-des-Vignes, où la sainte messe a été célébrée par le dit Sieur Sauvand, curé, ce samedi, vingt cinquième jour du mois d'août, année mil six cent-vingt-neuf, jour et fête de Saint Louis, Roy de France,

(1) En 1481, il y avait dans l'Eglise paroissiale située à l'emplacement du couvent une chapelle dédiée à St Sébastien. Celui-ci et St Roch étaient des protecteurs qu'on invoquait contre la peste.

A la suite du vœu la Communauté construisait la chapelle de St Sébastien et St Roch, là où est aujourd'hui la petite porte de l'Eglise. L'Eglise actuelle date du commencement du XVI^e siècle entre 1506 et 1516, mais ne comprenait tout d'abord que les deux travées supérieures.

en présence des Révérendes personnes, Messieurs Jean François de Laurens, prêtre sacristain de l'Eglise de Visan, Antoine Pellissier, prêtre agrégé et secondaire de la dite église, Sieur Jean Varvarenne, recteur de la confrérie de Notre-Dame, Sieur Jean Bourtolon, — Sieur Jean Berbégier, trésorier de la dite commune ; nobles Jacques et Pierre Payen (1), père et fils, Sieurs Bertrand Sauvand et Ausias Pellissier, Michel Bouchon, Jean Berbégier, Barthélemy Cellier, notaire — Jean Arnaud, Jaume Arnaud, Estève Granier, Jean Meyssonier, Esprit Chaix, Claude Teste, François Souliéru, Pierre Maublanc, Pierre Marcel, Siffrein Faroux, Pierre Meffre, Etienne Gontier, Mathieu Peyrollier et Jean Chambon, tous du dit Visan, témoins requis.

« Et à cause du dit mal contagieux, ceux des dits témoins qui savent écrire ne se sont signés pour n'être la fréquentation permise, fors les dits sieurs commissaire et consul.

B. VEDEAU commissaire

A. de PIOLENC consul.

Ainsi signés à l'original.

Tel est le vœu fait, à l'occasion de la peste qui sévissait dans les environs et menaçait Visan. Il est un des plus précieux documents de cette notice, dans lequel on trouve empreints dans un admirable mélange les sentiments de foi, de naïf abandon, d'humilité profonde qui animaient les populations repentantes et consternées. Leur confiance en la bonne Mère ne fut point vaine. Tandis que le fléau venait dévorer ses victimes jusqu'aux portes de la ville, il fut presque aussitôt comme immobilisé par une étreinte invisible et suspendait ses ravages. Visan échappait ainsi à son aveugle fureur.

(1) Ou Payan.

Nous trouvons au commencement de la formule du vœu le nom d'un prêtre presque centenaire que recommandait à la vénération publique la réputation d'une haute vertu, le nom du curé Sauvand, voué dans la paroisse pendant près de soixante-dix ans aux fonctions du ministère. La reine du ciel ménageait au déclin de son fructueux apostolat le plus beau couronnement et la plus douce récompense. A ce nom vénéré vient s'unir celui de noble Alphonse de Piolenc, premier consul de Visan. L'illustration de sa famille dans les fastes militaires de la Provence, l'éclat de son nom personnel, non moins que sa foi fortement trempée, relevaient le pieux mandat qu'il accomplissait au nom des habitants. Dans ces deux grands chrétiens, la noblesse et la vertu s'humiliaient devant Dieu comme un holocauste à sa colère, et à eux s'appliquent ces paroles de nos Saints Livres : « *Hi sunt custodes in Israël... nobilitate et virtute conspicui qui ante Dominum venian meriti sunt pro populo* : ce sont des gardiens en Israël... pleins de valeur et de sainteté, ils ont obtenu, devant le Seigneur miséricorde pour le peuple. (L. Mach.)



CHAPITRE III

Embellissement du sanctuaire. — Le tableau de l'Assomption du rétable. — Le tabernacle actuel remonte en l'année 1665. — Le rétable tel qu'il est aujourd'hui. — Les lambris du sanctuaire. — L'arc triomphal. — Tableaux ex-voto et des mystères du Rosaire en 1683. — Le tableau de l'Assomption au-dessus de la porte d'entrée. — Tableaux de Saint Charles et de l'Ange gardien. — Boiseries de l'arc triomphal. — Inscription latine de cet arc et des cartouches des autels latéraux.

A la suite du vœu, grâce à la protection toute particulière de Marie en ces circonstances douloureuses, on vit s'accroître l'amour et la reconnaissance des Visançais pour Notre-Dame-des-Vignes. Ce fut l'occasion des embellissements que nous allons faire connaître.

Ils commencèrent par le sanctuaire. « On doit au pinceau de Laurent Brunier, peintre à Malaucène, le tableau de l'Assomption Notre-Dame, (titulaire de la chapelle) qui orne le fond de l'abside. L'artiste confesse avoir reçu en 1637 de la dévote confrérie de Notre-Dame et par les mains de Demoiselle Isabeau de la Ville, rectoresse de la dite confrérie et femme de sieur Charles de Collomb, médecin, la somme de 23 livres en déduction de 60 que la dite confrérie lui doit pour le prix convenu d'avance. Sur ce tableau sont représentés, avec la Vierge montant au ciel, à savoir du côté droit (1) Saint Joseph, et de l'autre côté une Sainte Marguerite (2) ; ce sont là deux saints auxquels Isabeau et la

(1) A droite de la Vierge et non de l'assistance.

(2) L'auteur de la 1^{ère} édition a voulu voir dans ces deux personnages St Elzéar et Ste Delphine. Nous reproduisons pour mémoire textuellement ce qu'il écrivait :
« Le tableau très ancien qui repose au fond du sanc-

confrérie sont particulièrement dévots, et qui sont sans doute représentés, l'une sous les traits de la pieuse rectresse et l'autre sous les traits de son mari, dans le costumes du temps.

Nous ne pouvons nous empêcher d'admirer le magnifique tabernacle (1) et le très beau rétable doré. «Il

tuaire est, selon toute vraisemblance, un monument commémoratif donné plus tard à l'occasion de cet auguste pèlerinage. (Il fait allusion au pèlerinage de ces deux saints dont il a été question plus haut, page 28). A droite, sur un fond obscur, se dessine le bienheureux Elzéar, à genoux aux pieds de la Vierge montant au ciel. Il est représenté vêtu de l'habit du tiers-ordre de S^t François ; il tient à la main un rameau fleuri, symbole de la chasteté que les deux époux gardèrent d'une manière inviolable. Son noble visage où se reflète le plus pur ascétisme, est entouré de l'auréole des saints. Au côté opposé apparaît S^{te} Delphine, médiocrement réussie au point de vue de l'art. Les yeux fixés vers la Vierge, on la voit absorbée dans une douce contemplation et comme impassible au contact du génie du mal qui, sous la forme d'un dragon, émerge à ses pieds ; ses deux mains jointes tiennent une croix, la couronne qu'elle porte sur la tête révèle, avec l'éclat de son manteau, l'illustration de sa famille. Tel est ce tableau remarquable à plusieurs titres et dont le sens historique paraît la confirmation de l'épisode rapporté plus haut.

Le même auteur ajoute en note : « Quelques-uns se basant sur la présence du dragon que l'iconographie ancienne ne sépara jamais de S^{te} Marguerite martyre à Antioche au II^e siècle (et non au III^e) ont cru reconnaître sur le tableau le portrait de cette sainte. Nous ne voyons pas que l'induction soit fort concluante. S^{te} Marguerite était d'une humble origine et ne se révèle nullement à nous sous l'éclat de l'habit princier. (L'auteur ignorait-il qu'elle était la fille d'un prêtre des faux dieux, convertie à Dieu par sa nourrice, et qu'un général des armées d'Aurélien voulait l'épouser) etc.

(1) Nous citons les procès-verbaux des projets d'embellissement reproduits par M^r Malbois.

est regrettable cependant que le tabernacle qui surmonte encore aujourd'hui l'autel nous cache une bonne partie du tableau. Il est l'œuvre de Pierre et Philippe Antoine, de Sarriens et fut payé cent deux livres le 25 Juin 1665 par les rectoresses Anne France et Claude Bauchon. En voici le croquis fait d'avance tel que le voulait le projet : « Le tabernacle est à deux corps, le plus bas desquels est composé de trois niches, aux colonnes torses d'ouvrage corinthien avec les ornements et feuillages, frises enrichies et proportionnées du dit ouvrage. Les niches seront garnies de trois statues (1)

« Le second corps aura une niche au mitan (au milieu) taillée en coquille pour y mettre la statue de Notre-Dame ». En effet la niche contient actuellement la statue miraculeuse de la Vierge.

« Aux deux côtés seront posés deux anges embrasant d'une main une corne d'abondance, et étendant l'autre main pour supporter la custode du Saint Sacrement ; deux colonnes et contre torses, ouvrage composite, les consoles et retirances, frises et corniches de même. Entre les deux corps il y aura une balustrade régnaant des deux côtés de la dite niche. Le couronnement du corps rejoindra en proportion par ses ornements à l'ouvrage du dit corps et des quatre autres figures d'anges, deux desquels porteront une couronne impériale et les autres une corne d'abondance pour y mettre des cierges. La hauteur des dits deux corps sera de sept pans ou environ, et la largeur conformément à la pierre de l'autel qui a neuf pans ou environ... en tout conforme au dessin dont on a fait copie : Tout ce qui précède, est-il avoué, n'est qu'un croquis imparfait. On résolut aussi de faire un cadre pour tenir un devant d'autel avec la corniche frise et retirance aux pilastres.

Le travail dont nous venons de reproduire le cro-

(1) Au milieu sur la porte du tabernacle, figure l'*Ecce homo*. Dans la niche de droite on voit la statue de St Jean l'Évangéliste, et dans la niche de gauche, celle de St André, apôtre.

quis imparfait fut complété par le rétable, dont nous trouvons la description dans l'acquit qui en fut délivré le 22 Juin 1666 pour la somme de deux-cent-quatre-vingt-deux livres. Dans ce prix n'est pas comprise la dorure qui ne fut faite que quelques années plus tard en 1672 par Jean Durand, d'Avignon. Celui-ci reconnaît avoir reçu, de Marguerite Praden, femme de Louis Béraud et rectoresse de la chapelle, la somme de 115 écus pour avoir « doré le rétable, cadre et tabernacle du grand autel. » Sur ces 115 écus est compris un don de 102 livres dû à la générosité de Balthazard Bonnet.

Voici la description que nous lisons dans les archives : « Un rétable à quatre colonnes torses avec piédestaux et ornements ; une niche avec ornements, avec une annonciade (une Annonciation (1) et quatre colonnes torses et feuillades avec chapiteaux composites et architraves à ornements, et frises ornements ; et deux petits anges au-dessus de la galerie, avec un couronnement et un Dieu (2) à la place avec ornements ; et un cadre aussi avec ornements ; et deux petits anges de chaque côté de l'autel avec un Saint Pierre et un Saint Paul en deux reliefs.

Il ne s'agit jusqu'ici que de l'autel, du tabernacle et du rétable. « Le sanctuaire n'avait encore ni peinture à la voûte, ni les riches lambris qui l'ornent de chaque côté. Ceux-ci datent du commencement du XVIII^e siècle. Si nous n'en avons pas encore trouvé le prix fait, nous savons toutefois qu'Ursule Fanchon, veuve Morel, rectoresse paya en 1706, à Louis Monnier, charpentier de Rousset, 40 livres pour « avoir fait et construit le lambris de bois et autres réparations à la chapelle pour embellissement d'icelle. Déjà en 1702 la

(1) Cette annonciade nous paraît être représentée d'un côté par l'ange entre les deux grandes colonnes de droite, et de l'autre par la Vierge qui serait la statue placée entre les deux grandes colonnes de gauche, par rapport à l'assistance.

(2) Il s'agit de la représentation du Père éternel.

Communauté avait abandonné, pour faciliter le paiement, le droit de trois nouveaux habitants, et en 1706, celui de six. En 1714 Fiance, rectoresse, demandait qu'on lui remit 12 écus provenant de restitution, qui étaient entre les mains du sacristain, car la confrérie avait donné un prix-fait considérable pour la dorure d'un ouvrage qu'ils ont fait faire (1) ».

« En 1715, le chœur était achevé, sauf la peinture

(1) L'auteur de la 1^{re} édition écrivait, en attribuant les embellissements dont il est question au frère Henry : « De nouveaux dons rehaussèrent encore l'éclat de cette chapelle. Ils étaient dûs à la libéralité d'un officier français, qui vint sous le règne de Louis XIV finir ses jours en qualité d'ermite auprès du pieux édifice où se trouve son tombeau. Ce personnage nous est signalé par la tradition sous le nom modeste de frère Henri ; mais il cachait sous son habit de bure l'éclat d'un grand nom, non moins que d'une belle âme. Fatigué du tumulte du monde, dégoûté de ses plaisirs bruyants dont les perfides appâts dissimulent mal le vide et l'amertume, il vint se fixer dans ce paisible vallon, qui était empreint pour lui d'un charme mystérieux. La reine du ciel l'appelait là, auprès de son sanctuaire dont elle le constituait le gardien, et lui ménageait, pour prix de son abnégation et de son dévouement, la paix du cœur et les joies pures du sacrifice. Pendant les quelques années qu'il vécut près de la chapelle il employa, pour la décorer, une partie de son patrimoine. Tous les riches dessins sculptés sur bois qui relèvent la partie supérieure de l'abside, la boiserie du chœur où l'or étincelle, le rétable avec ses colonnes torses qui couronnent l'autel, et où se trouvent réunies toutes les délicatesses de l'ordre corinthien, les ornements de la corniche également sculptés sur bois, le tout sur un fond richement doré, etc. attestent la sollicitude et le goût délicat du noble solitaire ».

Y a-t-il contradiction entre le texte de la présente édition et celui de la 1^{re}? Ou bien, un frère Henry y a-t-il largement contribué par ses dons)? De 1707 à 1727, année de sa mort, il a existé à N.-D.-des-Vignes un frère Henry, qui se signait François Henry. L'époque des embellissements correspond en effet au séjour de frère Henry.

de la voûte et la rampe. On avait fait aussi l'arc triomphal auquel il manquait encore la peinture qui surmonte la gloire. La nef n'avait pas encore de boiseries et n'était couverte que d'une charpente. Elle n'était éclairée que par la fenêtre qui est au midi et les deux œils-de-bœuf que cache aujourd'hui la peinture de l'arc triomphal.

« En 1683, Mgr de Roquemartine y comptait 26 tableaux à paysage (*ex-votos*), 6 tableaux sans cadre des mystères du Rosaire (1). Il mentionne l'autel surmonté du tableau de l'Assomption, avec son rétable doré et ses devantails d'autel, mais il ne parle pas des lambris latéraux. Parmi les meubles de la sacristie, il signale une croix d'argent que les filles portent à la procession, et pour l'entretien de laquelle on trouve des legs dans plusieurs testaments.

Le grand tableau de l'Assomption qui est au-dessus de la porte d'entrée porte les armes de Mgr de Reboul de Lambert, dont l'épiscopat à Saint-Paul-Trois-Châteaux a commencé en 1743 pour durer jusqu'à sa mort qui eut lieu le 13 Mars 1791 (2). Il date donc de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Nous avons vu que les autels latéraux de Saint Charles et de l'Ange gardien existaient en 1629. — (Mgr du Cros, disions-nous avait ordonné de les enlever mais on ne dut pas tenir compte de son ordre. Nous croyons volontiers que leurs tableaux sont de cette époque. « Mais nous sommes portés à croire que les boiseries qui les encadrent et celles qui ornent l'arc triomphal sont postérieures ou contemporaines du rétable du grand autel. La gloire en effet qui est au-

(1) Nous avons vu en note de la page 29 qu'il existe encore 11 *ex-voto* qui paraissent remonter à cette époque. Nous verrons en outre que les tableaux du Rosaire sont au complet.

(2) Il est mort à l'âge de 87 ans et 32 jours, après un épiscopat de 47 ans — (d'après une inscription sur pierre dans l'Eglise de Saint-Paul-Trois-Châteaux).

dessus de l'entrée du sanctuaire porte ces mots : « *Quæ est ista* » — « *Filia et sponsa* — », répond le cartouche du rétable de l'Ange Gardien. « *Mater et Virgo* », répond ensuite celui de Saint Charles : « Quelle est celle que l'on vénère ici ? » — « la Fille du Père et l'épouse du Saint-Esprit. » — « La mère du Fils restée toujours vierge. » Or ces mots, qui contiennent toute la théologie mariale, se rapportent sûrement à la scène de l'Assomption que nous voyons représentée au rétable ».



CHAPITRE IV

Fidélité à la messe et à la procession du vœu. — Sollicitude et libéralités des évêques de Saint Paul. — Piété croissante des Visannais. — Renouvellement du vœu en 1714. — Etablissement des Dominicains à N.-D. des Vignes, 1730.

Pour perpétuer le souvenir de la miraculeuse préservation de la peste en 1629, le clergé de la paroisse, empressé de se conformer au vœu fait à cette époque par le 1^{er} consul, Alphonse de Piolenc, se mit en devoir de célébrer la messe tout les samedis à la chapelle vénérée (1). Les habitants divisés par sections venaient y assister tour à tour et exprimer ainsi à Marie, en présence de la statue miraculeuse, par leurs prières ferventes, leur profonde et sincère reconnaissance. De nos jours cette messe se célèbre encore comme une fondation sacrée (2).

Le carillon de la paroisse, par une sonnerie spéciale l'annonce à tous les échos de nos vallons, et les personnes pieuses ne manquent pas de perpétuer par leur concours les saints engagements de leurs ancêtres. Chaque année, en souvenir du même événement, la paroisse s'organise en procession le premier dimanche de Mai et vient assister à une messe solennelle que re-

(1) Déjà depuis de longues années, une messe avait été fondée pour tous les samedis, ainsi que nous l'avons dit. A partir de 1629 cette messe se confondit avec celle du vœu dont elle a pris le sens et la dénomination.

(2) Longtemps la Communauté en a payé les honoraires. Mais les officiers municipaux ayant failli à leur obligation, les prêtres n'ont pas cessé de se montrer fidèles au vœu, en réservant leurs Messes pour N.-D. au samedi.

haussent avec les pompes du culte, les membres du conseil municipal en grande tenue, heureux de marcher sur les traces de leurs nobles devanciers (1).

La dévotion à Notre-Dame-des-Vignes que nous avons constaté chez les Visannais soit dans leurs larges générosités qui ont permis de réaliser les embellissements dont nous avons parlé, soit dans leur fidélité à assister à la messe du vœu et leur empressement à solenniser ses fêtes du 1er Dimanche de Mai et de l'Assomption, cette dévotion ne restait pas confinée dans les limites de la paroisse.

Parmi les personnages qui, dès cette époque, ont manifesté particulièrement leur profond amour pour N.-D.-des-Vignes, et se sont intéressés de tout cœur à la prospérité de la chapelle, nous devons mentionner les pieux évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux, sous la juridiction desquels la ville de Visan fut toujours comprise. Leur dévotion à la reine du ciel remonte à une haute antiquité et se transmettait parmi eux avec un soin jaloux ; les annales locales nous donnent là-dessus de précieuses indications. Dès l'année 508, nous voyons un évêque de Saint Paul se rendre avec empressement à la dédicace du monument élevé en l'honneur de la Mère de Dieu dans la ville d'Arles, par l'illustre Saint Césaire. Cet évêque s'appelait Florent ; il avait été le directeur de Sainte Rusticule, vierge de Vaison, dont il a écrit la vie. En 529, Héraclé, un de ses successeurs, assistait à son tour à la dédicace de N.-D.-d'Orange bâtie par Libère à qui Théodoric, roi d'Italie, avait donné la préfecture des Gaules. Un peu plus tard, sous le règne de Charlemagne et l'épiscopat d'Hildebrand, fut construite la cathédrale de Saint Paul, un des plus beaux monuments religieux de nos contrées et dédiée à Marie, sous le vocable de N.-D. de l'Assomption.

(1) L'interdiction des processions a fait disparaître ces belles manifestations de la piété visannaise.

Dans la suite, les prélats qui gouvernèrent cette Eglise pendant la longue période de son existence, se sont constamment montrés les dévots serviteurs de la reine du ciel, et, pour activer la propagation de son culte, employèrent toutes les ressources de leur zèle. A ce titre la chapelle de N.-D.-des-Vignes, qui formait un des plus beaux fleurons de leur couronne pastorale, devait s'imposer à leur sollicitude : celle-ci ne lui fit jamais défaut. Parmi les prélats qui lui furent particulièrement dévoués, nous remarquons surtout les membres de l'illustre famille d'Adhémar de Grignan qui occupèrent le siège de Saint-Paul pendant toute une période du XVII^e siècle (1). Il a déjà été question de Mgr du Cros et de Mgr de Reboul de Lambert à propos du tableau de l'Assomption qui surmonte la porte d'entrée et qui porte ses armes : ceci laisserait croire que ce tableau est un don que nous devons à Mgr de Lambert (2). Différents objets donnés plus tard et disparus dans la tourmente révolutionnaire témoignaient de la libéralité et de l'attachement des nobles donateurs. Les rares procès-verbaux de leurs visites pastorales attestent cette libéralité et cet attachement qui ne se départirent jamais. Dès leur arrivée dans la paroisse, qui était toujours signalée par de véritables ovations, leur premier soin, après avoir rempli les devoirs obligés de leur ministère, était d'aller

(1) Les Adhémar de Grignan étaient riches tenanciers dans le mandement de Visan. Ils y possédaient, avec les terres adjacentes, et sous le nom de La Bastide, les constructions féodales d'une ancienne commanderie de Templiers. Dévolu plus tard en partage, à la maison de Gaudemaris ce domaine passa ensuite à M. d'Aillaud de Caseneuve, allié aux deux nobles familles et longtemps maire de la commune de Visan. Après la mort de sa veuve en 1922 il est devenu, par acte de vente la propriété de M. Sylvain Tortel.

(2) Voir page 50 où nous apprenons la durée de son épiscopat et la date de sa mort, et l'âge qu'il avait à sa mort.

visiter la chapelle de N.-D.-des-Vignes : un attrait puissant semblait les y entraîner irrésistiblement. Ils venaient donc, accompagnés des nobles de la ville et ayant pour escorte la masse du peuple fidèle, ils venaient pieusement s'incliner sur les marches du sanctuaire, puis, célébraient à l'autel miraculeux les saints mystères à la suite desquels ils rompaient avec le pain eucharistique celui de la parole à une foule recueillie et avide de l'entendre (1).

A l'exemple de leurs pontifes, les pèlerins et les familles nobles du pays (2) multipliaient leurs royales offrandes en objets de valeur, comme des étoffes précieuses, des ornements sacerdotaux qui constituaient un vestiaire somptueux et complet. Entre autres choses, il est question d'une vaisselle en argent et en vermeil composée de croix, de lampes, de candélabres, de calices et autres vases sacrés où le fini du travail le disputait à la richesse et à l'éclat de la matière.

La piété des Visannais, favorisée et entretenue par le clergé de la paroisse ne se bornait pas à ces riches dons, ni à l'assistance à la messe du vœu de chaque samedi. Nous nous faisons l'écho de ce que de touchantes relations nous ont permis de constater. Le Dimanche

(1) C'est à la suite d'une visite pastorale et sous l'impression des parfums de la piété profonde qui animait la population de Visan, qu'un évêque de Saint Paul appelle ce dernier pays une ville habitée par des saints.

(2) La ville de Visan était une des mieux habitées du Comtat par le nombre et l'éclat des familles nobles qui y fixèrent tour à tour leur résidence. Citer les familles de noble Dauphin descendant d'Humbert II, de Raymondis, de Champiers, d'Alric, d'Albe ou des Blancs, d'Ancézune, de Vaupergue, de Régis, de Chaix, de Séguins de Piégon, de Piolenc, Matteucci, généralissime des troupes du Comtat, de Pélissier, d'Anglesy, etc., etc., c'est rappeler les noms illustres dans les annales de Provence ; c'est expliquer aussi avec le riche trésor qu'elle possédait les libéralités incessantes qui vinrent orner la chapelle de N.-D.-des-Vignes.

principalement était pour eux consacré à honorer N.-D.-des-Vignes et à la visiter dans le monument de son amour. Leur piété était trop bien entendue pour qu'ils négligeassent les offices de la paroisse. Mais en ce jour le culte de la mère s'unissait au culte du fils : le premier enraciné dans les habitudes était comme la conséquence rigoureuse du second. Rien n'était plus édifiant, à la suite des Vêpres, que le spectacle de ces hommes, de ces femmes, de ces enfants s'ébranlant en masse, se croisant sur le sentier qui conduit à la chapelle, puis s'inclinant devant la gracieuse madone, et là, dans un pieux tressaillement, déposant à ses pieds leurs prières, leurs larmes, leurs soupirs, leurs espérances, leurs intérêts les plus chers, tous les besoins intimes de la vie, etc., et ne se retournant jamais sans emporter au fond de l'âme comme une ineffable expression de sérénité, d'apaisement et de bonheur. — Oui ! rien de plus édifiant que ce concours, rien de plus réconfortant pour l'âme que ce spectacle, objet d'admiration pour les anges, et qui perpétuait, au milieu d'une population croyante, les merveilles des âges chrétiens.

On le voit, le culte de N.-D.-des-Vignes avait pris les proportions les plus grandes, et les plus consolantes. Mais pour que ce culte d'amour ne perdît rien de sa primitive ardeur, pour que la dette de reconnaissance, contractée à l'occasion de fléaux miraculeusement écartés, ne vint à prescrire par l'oubli, les autorités locales délibérèrent unanimement de renouveler les solennités du vœu précédemment relaté. Ce renouvellement qui porte la date de 1714 fut effectué sous le consulat de Pierre Duroure et de Gabriel Mézard (1) ;

(1) Extrait des Archives « En 1714, sous le Consulat de MM. Pierre Duroure et Gabriel Mézard, il fut unanimement délibéré de renouveler le vœu ci-contre écrit, par une procession générale à la dite chapelle de Notre-Dame d'Entre-les-Vignes et que MM. les consuls feraient présent de cinq livres de cierges blancs à la dite chapelle

il revêtit le même caractère de componction, de piété naïve et profonde qui, cent ans auparavant, avait trouvé grâce devant la justice divine. Était-ce là un mouvement tout spontané, une simple manifestation, à la seule fin de raffermir la foi des générations présentes par le souvenir des bienfaits passés? Ou bien avait-on déjà le pressentiment du nouveau fléau qui couvrait sourdement près des côtes de Provence? C'est ce qu'il nous importe peu de connaître. Nous constatons seulement que la contagion qui se déchaina quelques années plus tard, et vint porter ses ravages jusqu'au milieu des villages voisins, respecta la population de Visan; une seconde fois, cette heureuse ville devait son salut à sa vigilante gardienne.

Cette seconde préservation était, pour la chapelle, un titre de plus à la vénération des habitants. Pour continuer d'y assurer le service religieux, on eut recours, indépendamment de ce que nous avons dit précédemment, à des religieux Augustins qui paraissent n'avoir pas résidé longtemps dans le couvent qu'ils avaient eux-mêmes construit. A leur départ ils furent remplacés par des gardiens ou ermites qui y restèrent jusqu'en l'année 1730, et revinrent ensuite quelques années plus tard pour y reprendre leur pieux ministère.

C'est à cette époque (1730) que remonte, auprès du sanctuaire, l'établissement des PP. Dominicains du Saint Sacrement.

Appelés et dotés par les autorités locales qui ne croyaient pas déroger à leur mandat en le couronnant de la plus belle et la plus chrétienne de ses attributions, ils se fixèrent dans l'hermitage où ils restèrent jusqu'en 1753 (1). La fondation du nouveau couvent allait donc servir aux intérêts religieux de la paroisse et pro-

au nom de la Communauté. Cette procession se fait le premier Dimanche après l'élection consulaire » (qui avait lieu le 1^{er} Mai).

(1) Voici à cette occasion la supplique que le grand conseil de Visan fit parvenir à l'évêque de Saint-Paul;

fiter surtout à la chapelle de N.-D.-des-Vignes. De saints religieux, voués par état au culte de la Sainte Vierge, venaient l'embaumer du parfum de leurs mortifications et de leurs prières. Dignes fils de Saint Dominique et de Saint Bertrand de Garrigues, ils retrouvaient là, cinq siècles plus tard, les souvenirs de leurs premiers fondateurs, et renouvelaient autour de la pieuse enceinte comme une émanation de ce souffle puissant qui avait présidé à sa miraculeuse origine (1).

nous la donnons en substance : « Considérant que les prêtres de la paroisse ne suffisent pas pour entendre les confessions...; que, vu leur petit nombre, ils ne peuvent répondre à tous les besoins religieux des habitants... nous supplions unanimement votre Grandeur, d'autoriser au milieu de nous l'érection d'un couvent de PP. Dominicains. »

Heureux le siècle où l'on prenait l'initiative de semblables décisions ! Heureuse la paroisse qui en était l'objet. Nos vieilles municipalités, aussi clairvoyantes que pleines de foi, savaient merveilleusement discerner où était la véritable garantie de la moralité publique, de l'union des familles, et même de l'ordre purement matériel.

Nous lisons dans un acte des Archives, du 6 septembre 1735 « La chapelle... laquelle est aujourd'hui possédée par les Frères Prêcheurs de la Congrégation du Saint Sacrement qui ont établi leur couvent dans l'enclos d'y celle — R. P. Bruno Faraudy de Sainte Marie prieur dudit couvent.

(1) Quelques années après, à cause de l'étroitesse du local, le couvent fut transféré au bas du pays, sur l'emplacement de l'ancienne église paroissiale appartenant aux PP. Jésuites d'Avignon, prieurs de Visan. Là fut construite une maison monumentale, que la tourmente révolutionnaire ne permit pas d'achever. Parmi les religieux, tous très aimés des habitants, on a conservé le nom du Père Réginald dont le souvenir est resté en vénération jusqu'à ces derniers temps.

On voit encore au sud-est de Visan l'ancien couvent qui appartient à divers propriétaires, et renferme aussi des vestiges de la chapelle.

CHAPITRE V

Nouvelles réparations. — Embellissement de la nef et des alentours. — Achat de terrain pour agrandir le local autour de la chapelle. — Muraille au midi du local. — Lambris de la nef, confessionnaux, bancs latéraux : trois places pour les magistrats et trois autres pour les rectoresses. — Encoules ou contreforts, et voûte. — Clocher transporté de la façade sur la sacristie. — Porte d'entrée transférée de l'angle au milieu de la façade. — Culs de lampe pour les burettes. — Retouche des tableaux des petits autels et des ornements qui les surmontent. — Table de communion. — Peinture de la voûte du sanctuaire. — Terre-plein devant le porche. — Crédence de la sacristie. — Couronne en argent enchâssée de diamants. — Cadres des tableaux du sanctuaire.

On avait achevé, ainsi que nous l'avons vu, l'ornementation et l'embellissement du chœur. Celui-ci avait alors son tabernacle, son rétable et ses boiseries richement dorés. « On était en disposition d'orner également le vaisseau. Au cours des travaux on s'aperçut heureusement que le couvert, le plafond ou lambris qui étaient en bois peint, et les murailles maîtresses de la chapelle étaient en très mauvais état.

« Pour y remédier, les Dames rectoresses — de Pellissier de Saint-Ferréol et Jeanne Marguerite de Martinel, assistées du sieur Pradal 1er consul et recteur, et de personnes zélées, avec l'approbation et le consentement du sieur curé et commissaire, M. de Montanier, se seraient empressées de la faire bien réparer, et pour cela non-seulement en consolider les murs, de faire le couvert à neuf, mais de les établir sur des arceaux en pierre, de refaire le clocher qui était sur la porte d'entrée et de le porter sur la muraille de la voûte de la sacristie, de refaire le portail qui était

à un des bouts de l'entrée, en le plaçant au milieu, vis-à-vis et en face du maître-autel, de refaire aussi le vestibule de la chapelle et de l'exhausser pour mettre les personnes à l'abri de la pluie et de la bise avant d'entrer. »

« Ce travail fut confié, pour un prix convenu d'avance » aux architectes et maîtres-maçons, en cours d'autres travaux. Ceux-ci furent en outre chargés de faire de nouvelles fenêtres et un beau plafond en plâtre fort orné et de repaver la chapelle avec des dalles carrées en losange. »

« D'autres ouvriers acceptèrent également à prix-fait, de boiser et de lambrisser toutes les murailles autour de la chapelle, de faire des confessionnaux, des bancs, un marchepied, et de refaire les trois autels à tombeau peints et dorés. Tous ces divers ouvrages qui comportaient des dépenses considérables, pour le paiement desquelles, tout en se confiant entièrement à la Providence, on comptait beaucoup sur la charité des fidèles, sur le produit des quêtes, et sur une sage et sainte industrie et sur quelques petits secours de la communauté, devaient remettre la chapelle dans le meilleur état. Ainsi elle serait ornée très décentement à l'intérieur, et sa façade également bien aménagée offrirait un coup d'œil agréable. »

On voulait aussi donner aux abords de la chapelle plus d'espace et plus d'agrément « Comme il convient aussi que l'abord en soit commode, les dehors agréables et gracieux et que l'avenue en soit droite et au milieu de deux rangées d'arbres, on aurait pour cela commencé d'accommoder les chemins, de détourner dans le grand torrent du quartier appelé vulgairement Riaille, un petit torrent qui s'était jeté depuis quelque temps sur le devant de la chapelle (1) l'avait couvert de

(1) Il s'agit du torrent qui descend en suivant le chemin qui va aux Bourdeaux. Il avait aussi creusé la terre devant la chapelle ; on fit combler le trou au moyen de corvées imposées aux habitants.

gravier et avait presque enterré le piédestal de la belle croix de pierre qui y est placée (1), et avait risqué souvent d'abattre les murailles de l'hermitage du jardin, peut-être les murs du vestibule et de la chapelle, et surtout de se jeter dans la terre voisine du sieur Dat qui est beaucoup plus basse et d'y faire des dommages considérables. »

« Cependant, malgré tous ces travaux... on voyait avec regret, que ses entours étaient fort bornés étroits et resserrés et il restait à désirer d'avoir un assez grand local au devant de la chapelle et de l'hermitage attenant, pour en faire une place qui put contenir la multitude du peuple qui y aborde les jours de fête et pour en former une avenue en droite ligne au portail de la chapelle. Et pour cela, le local étant ingrat, la position de la chapelle et des terras circonvoisines qui sont inégales, montueuses, et qu'il faut contourner, ne permettant pas de faire une longue et belle avenue, il fallait du moins s'en procurer une qui aux approches de la chapelle fut honnête, plus spacieuse que l'ancienne et put en rendre l'abord plus gracieux, plus facile et plus commode au peuple.

« Ce dernier point fut réalisé seulement en partie. On obtint de Jean Baptiste Dat, second consul, trois ventes successives, comprenant chacune une partie des terres qu'il possédait aux abords de la chapelle, et de l'hermitage. Dans la première vente qui est du 11 novembre 1777, il cédait pour 10 écus de six livres 7 cosses de la terre, qui, sauf du côté de l'hermitage et de la Riaille, enveloppait la chapelle et ses régales, et qui devait être nivelée plantée d'arbres et recevoir des bancs... (2) Un an après le même Dat, cédait,

(1) Cette croix a certainement disparu : elle a été remplacée par la croix en fonte sur piédestal et pyramide qui se trouve au milieu du bosquet.

(2) L'acte de vente conservé dans les Archives de la chapelle, donne le plan détaillé du terrain, et stipule les charges réciproques.

moyennant 105 livres qui étaient un don anonyme, de quoi agrandir des deux tiers le chemin qui, de la Riaille montait à la chapelle. Une troisième fois, il vendait trois cosses « pour aligner la riaille qui est au nord de la chapelle. et dont le cours fut légèrement détourné dans la terre du bénéfice du sacristain pour de là se jeter dans la Riaille. »

« Les Rectoresses firent construire par Geoffroy, maçon, la muraille que l'on voit aujourd'hui bordant le terrain au midi et qui leur coûta plus de 500 livres. Il y eut ainsi trois chemins pour aborder Notre-Dame celui qui monte de la Riaille, celui qui continuait le chemin des Estimateurs, et celui qui longeait la muraille nouvelle du côté de Visan.

« En 1784, Philippine Farmarier, rectoressse, fit planter des mûriers, dont la feuille se vendit trois livres en 1790. » Le magnifique bosquet et l'allée principale du milieu qui arrive devant le porche sont dus à M. Bessac qui a été curé de Visan depuis le 24 septembre 1837 jusqu'à sa mort survenue le 25 décembre 1874.

Des prix-faits détaillés nous font connaître les autres travaux d'embellissement.

Le plus ancien est du 4 Août 1776. « Il sera fait un lambris qui régnera tout autour de la chapelle depuis les deux autels qui sont au fond jusqu'à la porte d'entrée. Il sera fait des sièges tout autour de la même chapelle... Les lambris et le marchepied seront en bois d'aube... Il sera fait deux confessionnaux à fleur et à hauteur des lambris, vis-à-vis l'un de l'autre et à côté de celui qui sera placé à droite en entrant il sera fait deux armoires... Il sera fait trois places pour MM. les magistrats, séparées par des bras... et au dessus des places, on placera les armoiries de l'Eglise romaine à la première, et aux deux autres les armoiries de la ville. Vis-à-vis on fera trois semblables places pour les rectoresses et on y placera trois écussons dont le premier portera le nom de Marie et les deux autres seront décorés en ornement. Il sera fait aussi deux

marchepieds aux autels de l'Ange gardien et de saint Charles. En venant poser l'ouvrage, l'entrepreneur devait raccommoder le plafond en bois de la chapelle. Le prix fait de 600 livres fut payé à J.B. Charpentier et à Ant. Roure, menuisiers, tous les deux de Carpentras. L'ouvrage devait être livré le 4 Août 1776. Mais on s'aperçut que la chapelle menaçait ruine. Pendant les réparations, on dût enlever le lambris pour le replacer ensuite. Il fut ensuite peint et doré par Camaret dans l'été de 1780 pour le prix de 180 livres. »

« Le second prix-fait qui est du 6 juillet 1777 concerne le pavé de la chapelle. Les ouvriers maçons, André Chaumard de Bouchet, et Jean Marcel de Visan acceptèrent de paver le sanctuaire et la nef dans les conditions suivantes : « pierre de Chamaret en losange en huit parquets qui correspondront aux arceaux qu'on doit faire dans la chapelle... On mettra un seuil à la porte d'entrée de très bonne pierre. On fera à l'entrée du presbytère un escalier dans toute sa largeur qui sera cintré avec les moulures convenables, de même que les escaliers du grand autel... le tout fournitures comprises pour 300 livres.

Le troisième prix-fait concerne la grosse maçonnerie. « Le 27 juillet 1777, les plâtriers et maçons Augustin Geoffroy et Pierre Pelissier, celui-ci de Visan, acceptent les ouvrages suivants : Ils répareront tous les couverts de la chapelle, ils élèveront trois encoules dans la muraille du nord..., sur lesquelles ils élèveront trois arceaux en pierre de taille de la carrière de Beaumes, qui porteront sur la muraille qui est au midi. « ces arceaux » seront établis sur une console et un chapiteau ; ils seront en trois parties, en anse à panier, avec un quart de rond sur les arêtes avec ornements aux consoles et aux chapiteaux (1). On fera porter sur ces trois arceaux le couvert de la chapelle.

(1) Ils existent toujours. On peut lire à la naissance de l'arceau le plus rapproché du sanctuaire, à gauche, la date de 1777.

Les entrepreneurs rempliront les vides entre les arceaux et les murs d'un lambris en voûte en bois de sapin et en plâtre. Toute la chapelle et la voûte seront blanchies en plâtre blanc, et on formera une corniche en plâtre qui règnera tout autour de la chapelle avec les mêmes architectures des chapiteaux ».

« Il sera fait, à la dite voûte, quatre panneaux avec une rosette au milieu et deux gloires... Ils feront une fenêtre en pierre de taille de Beaumes, vis-à-vis de celle qui est au midi... et finalement ils élèveront sur la muraille de la sacristie un clocher... (1) le tout pour la somme de mille livres. »

« L'acquit de la somme ci-dessus que les ouvriers délivrèrent, un an après, en juillet 1778 nous apprend qu'ils changèrent de place la grande porte, (2) réfirent et agrandirent le porche... et ils firent en outre, à l'intérieur, au dessus de la porte d'entrée, des ornements en plâtre auxquels ils n'étaient pas tenus. »

« Le quatrième prix-fait, daté du 25 septembre 1777 concerne les trois autels. Ce fut Sauve, sculpteur et doreur de Séguret, qui se chargea, pour la somme de 440 livres roi, d'exécuter les travaux convenus : « Les autels seront marbrés avec des compartiments de différentes façons de marbre en façon d'incrustés, et le dit marbre sera poli à la pierre pour qu'il devienne froid et lustré comme le naturel ; et la sculpture des autels sera dorée ».

Sur le prix, Sauve se charge encore « de remplir les deux côtés du grand autel dans le goût du reste de l'ouvrage en y mettant les culs-de-lampes pour les burettes : plus de faire couper les deux cadres des

(1) Le clocher était sur la façade. Le prix-fait précise tous les détails de la nouvelle construction. Il dit entre autres choses « Ils perceront la voûte de la sacristie pour que la corde de la cloche tombe à côté de la porte du presbytère dans la sacristie.

(2) La porte se trouvait sur le côté du mur de façade.

deux tableaux des petits autels et les rejoindre... de peindre les deux portes-lambris en fer... enfin de réparer les ornements qui sont au-dessus des petits autels et de les rétablir dans l'état convenable et assortis à la décoration de cette partie de la chapelle. »

« Ces autels dits à tombeau étaient à la mode du jour et dispensaient de l'emploi des parements d'autel qu'on employait jusque-là devant les autels plats de Notre-Dame ; quittance finale était donnée le 22 janvier 1779 ».

« Le cinquième prix-fait concerne le balustre ou table de communion en fer. Celui-ci fut l'œuvre de Jacques Joseph Arnaud, serrurier de Visan, qui, le 25 mai 1779, en reçut le prix de cent livres. Sauve le peignit en bleu et le dora en partie. La serrurerie des fenêtres fut confiée et payée cent livres à Denis Quiot de Visan ».

Camaret qui avait déjà peint et doré les lambris qui sont autour de la chapelle, retoucha le grand tableau au-dessus de la porte d'entrée, fit la peinture de la voûte et des arceaux du sanctuaire. On fit alors le terre-plein et les escaliers du porche. »

« La crédence qui meuble la sacristie existait à l'époque de ces réparations et de ces embellissements mais elle fut remise en bon état par Esprit Andrieu, de Visan : celui-ci fit en outre l'armoire en bois qui la surmonte et peignit l'une et l'autre, en ceruse et en bleu de Prusse, pour le prix de 10 livres. Les différents casiers ou tiroirs qui portent les inscriptions suivantes : M. le Curé, M. le secondaire, M le sacristain, PP. Dominicains, MM. les agrégés — et servaient à renfermer leurs linges respectifs, — prouvent avec évidence que ce meuble date d'avant la Révolution. »

« En 1784, la baronne de Pélissier fit don de boucles d'oreilles en diamant, et Philippine Farnarier décida de faire faire une couronne en argent où on les enchâsserait. Le marquis d'Anglésey en fit faire deux par Vinay orfèvre d'Avignon. En 1786, Favier menuisier fit les cadres de bois qui portent la tapisserie au-dessus du

presbytère (1), et Camaret en fit la peinture. En 1786, Ph. Farnarier fit acheter par le R. P. Réginald Alziary, dominicain, six chandeliers et une croix semblables à ceux du couvent pour remplacer les vieux chandeliers en bois doré qu'il y avait jusqu'alors.

Toutes ces réparations et tous ces embellissements dont les uns remontent aux années 1637, 1665, 1666, 1672, 1706 (Tableau de l'Assomption, tabernacle, rétable, lambris du sanctuaire) et dont la plupart ont été réalisés entre les années 1777 et 1786, ont fait de cette chapelle un véritable joyau, en la mettant dans l'état où nous la voyons aujourd'hui.

Mais par quelles ressources a-t-on pu arriver à faire exécuter ces travaux, « car la chapelle n'était pas riche? En 1775, elle n'avait que 19 livres 12 sols de pension. L'aide que lui procurait le produit du tronc n'avait été que de 48 livres en 1766. Pour cette même année, la vente des cocons qu'on offrait à son autel donnait un rendement de 28 livres : ajoutez à cela quelques dons en argent et en nature, il paraît difficile de pouvoir suffire à tant de dépenses. Ordinairement son budget avant 1770 ne dépassait pas 170 livres et souvent ne les atteignait pas. Il nous faut donc croire à de nombreux dons anonymes dus à la générosité des habitants de Visan. Les travaux commencés sous le rectorat de Constance de Pellissier, qui devint Madame de Rippert, furent aussi en grande partie l'œuvre de Jeanne Marguerite Martinel, à qui succéda Madame de Séguins (2). M. de Montanier était alors curé. Le 4

(1) Probablement les tableaux qui sont de chaque côté du sanctuaire. A notre avis ces tableaux représentent, celui de droite, la Présentation de la Sainte Vierge, et celui de gauche, la naissance de Saint Jean-Baptiste.

(2) Ainsi s'explique ce que nous lisons p. 52 de l'édition précédente et que nous relatons en note : « Le soin de cette restauration fut confié au major de Séguins de Piégon. Conformément au devis qui lui fut donné et sous l'impulsion du vice-légat d'Avignon Filomarino, il n'épargna

Septembre 1785, le Parlement prenait la délibération suivante : « Le premier consul expose que la chapelle de Notre-Dame-d'Entre-les-Vignes, au territoire de cette ville, a été construite et entretenue aux frais de cette communauté qui a un grand intérêt à ce que ses revenus soient bien administrés... ; que la Demoiselle Jeanneton Martinel, rectoresse de la dite chapelle depuis quelques années, s'y est comportée avec un zèle si éclairé, qu'avec le même revenu, sans épuiser la caisse de l'œuvre ni employer aucun de ses fonds, et en laissant un reliquat fort considérable, y a fait plus de réparations utiles, d'embellissements et de décorations bien entendues, chaque année de son administration, que ses devanciers n'en avaient fait en cinquante ans et plus ; qu'une administration dont l'activité est si bien démontrée a été entièrement approuvée par les habitants de cette ville et ceux du voisinage qui forment un concours perpétuel à cette chapelle à laquelle ils ont beaucoup de confiance et de dévotion ; que M. de Montanier s'oppose seul à ce qu'elle soit continuée (il le pouvait, sinon il le devait, aux termes du règlement de l'Evêque) ; et ayant su l'année passée que MM. les consuls d'alors y avaient continué la Dlle Martinel à son insu et qu'ils avaient fait approuver leur nomination par Mgr l'évêque de Saint-Paul, il ne voulut absolument pas qu'elle eût son effet ; et par respect pour les ordres de Sa Grandeur, il nomma lui-même la Demoiselle Martinel et raya dans les livres la nomination des consuls pour ne pas préjudicier au droit qu'il prétend avoir de procéder seul à cette élection ; mais que cette année-ci, il n'a pas voulu avoir la même complaisance, il paraîtrait convenable de faire décider clairement par qui et comment cette élection doit être faite.

Les Sieurs assemblés, reconnaissant la vérité et la

aucune ressource de l'art pour restituer à Marie une asile digne d'elle, digne aussi du culte d'amour que nous lui devons.

notoriété des faits qui y sont énoncés... (1) et comme ce serait une perte considérable pour cette chapelle si la Demoiselle Martinel en quittait l'administration, ils ont encore délibéré, sous le bon plaisir de nos seigneurs supérieurs, de la continuer pour cette année, et, si c'est possible, pour tout le temps qu'elle sera en état d'en remplir les fonctions, aussi bien qu'elle a fait dans le passé (2) ».



(1) Nous transcrivons ici le texte représenté par les points : « ont unanimement député M^r Gourgonier, secrétaire de la Communauté pour faire toutes les démarches, représentations, introduire toutes les instances que le fait requéra, partout où il sera nécessaire, pour faire établir définitivement le droit que la Communauté a et a toujours eu d'intervenir dans la nomination et élection de rectoresse de Notre-Dame d'Entre-les-Vignes.

(2) Suite du texte : « donnant à ce sujet au S^r Gourgonier tout pouvoir requis et nécessaire le plus ample et le moins limité. »

On voit par là l'importance que l'on reconnaissait aux fonctions de Rectoresse.

CHAPITRE VI

Maintien de la procession solennelle et très ancienne du 15 Août et de celle du 1er Dimanche de Mai en 1740 et 1774. — Preuves de la protection de Marie par ses nombreux bienfaits. — La Révolution qui a dépouillé le sanctuaire de ses richesses mobilières a pu ralentir, mais n'a pas supprimé l'élan de dévotion pour N.-D. des Vignes. — Succession des rectoresses de 1789 à 1794, et leur interruption. — Les solennités du 15 Août et du 1er Dimanche de Mai et du 8 Septembre, au milieu du XIXe siècle et aujourd'hui. — Adduction d'eau à la chapelle. Pavage récent de la chapelle. Porche actuel et réparations au porche et dans la Riaille. — Autres dons plus anciens. — Les Archevêques d'Avignon à N.-D. des-Vignes.

A l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, indépendamment du concours des pèlerins qui dans le cours de l'année venaient au sanctuaire béni pour réclamer la protection de Marie, indépendamment des visites dominicales que les pieux habitants de Visan faisaient régulièrement dans la soirée, à la fin des offices religieux de la journée auxquels ils assistaient fidèlement, il y avait dans l'année deux processions solennelles, l'une pour la fête de l'Assomption de Notre-Dame, et l'autre pour le premier dimanche de Mai. Voici en quels termes, ces processions sont relatées dans les archives :

« De toute ancienneté, est-il écrit en 1774, le jour et fête de l'Assomption de Notre-Dame, au 15 Août, est non seulement la fête particulière et principale de la chapelle de Notre-Dame d'Entre-les-Vignes, où il y a une grande dévotion et un grand concours de monde, mais encore une fête solennelle, particulièrement dans Visan, où c'est le vœu de la ville, où l'on fait annuelle-

ment une procession générale, avec l'intervention de Messieurs les magistrats, à la dite chapelle où le Très Saint Sacrement est exposé dès le matin, où l'on chante une grande-messe solennelle après laquelle on donne la bénédiction du Saint-Sacrement, et la procession retourne ensuite à la paroisse... »

« Le Dimanche qui suivait le premier Mai, jour où les consuls rentraient en fonction, il y avait aussi une procession, et les consuls allaient à l'offrande pour laquelle la Communauté donnait 10 sous en 1740. En l'année 1774 il se produisit une mésentente entre la Confrérie du Saint-Esprit établie dans l'église paroissiale, et la Confrérie de Notre-Dame. La première payait 4 livres au clergé pour sa participation à la fête, mais pour couvrir cette dépense, elle faisait une quête dans Visan, et le long de la procession jusqu'à l'oratoire de Saint-Joseph qui se dressait là où se trouve aujourd'hui le sépulcre. Peu à peu, elle avait fini par quêter jusqu'à la chapelle, et même jusque dans la chapelle. La seconde (celle de Notre-Dame) protesta. On transigea. Les Bayles de la Confrérie, Joseph Marie Roussin et frère Louis Déaje, du Tiers-Ordre de Saint Dominique, d'une part ; les consuls André Isnard et Joseph Mouralis et noble Demoiselle Félicité de Pellissier de la Coste d'autre part, convinrent que les Rectoresses feraient la quête huit jours avant dans Visan et tout le territoire et paieraient l'honoraire de la grand'messe, célébrée par les prêtres agrégés, et celui de la bénédiction et des litanies chantées, que les confrères feront la quête jusqu'à l'oratoire Saint-Joseph, mais paieront l'honoraire de la procession, et fourniront les cierges nécessaires à la chapelle.

Ces deux processions solennelles n'étaient pas les seules de l'année. Les registres du Parlement nous renseignent sur d'autres processions que l'on y faisait à l'occasion de maladies, de mauvais temps, et que, par exemple en 1704, Jean Ardoin, l'hermite, va demander de faire à l'Évêque de Saint-Paul.

La procession solennelle de l'Assomption qui re-

monte, ainsi que nous l'avons vu, à une date fort reculée, s'est toujours faite avec beaucoup de pompe pendant ces dernières années jusqu'au jour où un arrêté municipal interdit les manifestations extérieures du culte sur tout le territoire de la commune.

Notre-Dame-des-Vignes ne manquait pas de répondre à la confiance de ses enfants, et de manifester sa puissance et sa tendresse par une grande variété de bienfaits. La tradition nous a apporté un écho vivant des siècles passés ; le témoignage d'anciens vieillards que viennent corroborer de nombreux ex-voto (1) nous signale des faits merveilleux ; ici ce sont des guérisons extraordinaires ayant tous les caractères de vrais miracles ; là, c'est un ciel inclément qui se fond tout-à-coup en une pluie abondante et réparatrice ; ailleurs ce sont des calamités, des fléaux écartés contre toute prévision humaine.

Ce n'est pas à nous qu'il appartient de qualifier ces faits extraordinaires attribués à la puissante intervention de Marie et qui se sont passés à une époque fort éloignée de nous. Les ex-voto plus récents appendus aux murs de la chapelle sont un nouveau témoignage de la protection de la Sainte Vierge, de la confiance et de la reconnaissance des fidèles. Qu'il nous suffise aussi de signaler des merveilles d'un autre genre, comme les fruits de salut, les grâces de conversion, de retour à Dieu, de vie chrétienne que la bonne Mère aimait à prodiguer dans le monument de sa tendresse. Ici les preuves ne font pas défaut, et la population actuelle, malgré de regrettables défaillances, est là encore pour en attester la vigoureuse empreinte.

Nous avons admiré les embellissements qui ont été faits à la chapelle. « Nous savons aussi que de 1472 à la Révolution, il y a peu de testaments qui ne contien-

(1) Il a déjà été dit plus haut que Mgr de Roquemartine dans sa visite pastorale en 1683, y avait compté 26 ex-voto, et nous avons dit qu'il reste onze des anciens ex-voto.

nent quelques legs pour elle, en argent, blé, vin, cocons joyaux, huile pour la lampe ».

Un inventaire de 1786 nous fait connaître les richesses que possédait alors la sacristie de Notre-Dame, c'était là un appât pour les convoitises de la Révolution qui approchait sourdement mais rapidement. Hélas ! pareille à ces victimes antiques que l'on ornait de fleurs avant de les conduire au sacrifice, la chapelle de Notre-Dame allait voir aussi la main de nouveaux idolâtres se lever bientôt pour la découronner et la détruire. Personne n'ignore cette période néfaste de notre première Révolution, où les passions déchainées s'attaquaient à tout ce qui est saint et respectable : le souvenir en est encore vivant parmi nous. Ajoutons, cependant, qu'ici dans cette chrétienne localité, marquée par Marie du sceau de sa protection, les sentiments religieux de la masse du peuple réagirent contre les pervers entraînements. Presque jusqu'à la veille de la Terreur, la chapelle de N.-D.-des-Vignes fut l'objet d'un culte non interrompu : toutes les fondations rapportées plus haut, la messe du vœu, les processions annuelles, les concours du Dimanche se continuèrent régulièrement, nonobstant les déclamations d'un petit nombre d'énergumènes. Puis quand la tourmente prit un caractère plus sombre, plus aigu, plus violent, quand l'horizon se revêtit d'une teinte noircie de sang et de deuil, alors seulement la profanation vint attrister le saint lieu. Le riche trésor de la chapelle, les ornements précieux, que la piété populaire avait apportés-là depuis des siècles, tout, jusqu'à la cloche au timbre argentin, devint l'objet d'un vil inventaire et fut porté au bureau du district d'Orange. Pour ce qui concerne la statue miraculeuse vêtue d'une robe richement brodée, les nouveaux vandales se contentèrent de la dépouiller, mais ils ne dépouillèrent point de sa puissance celle que représentait cette image, et qui sut garder son sanctuaire d'une totale destruction. Ils ne parvinrent pas, non plus, à dépouiller ce béni sanctuaire de l'affection et de la vénération des peuples ; car, en ces jours mauvais, les chrétiens restés fidèles aux

saintes pratiques de la foi, ne craignirent pas de venir épancher leur douleur aux pieds de Marie, la consolatrice des affligés, lui demandant, avec larmes, courage pour eux-mêmes, calme pour la patrie, et pour la religion une ère plus propice et plus heureuse.

La Révolution interrompit la série régulière de ses rectresses, dont les dernières furent :

du 15 Août 1789 au 15 Août 1790 Mademoiselle Jeanne Sauvageon ;

de 1790 à 1791, Madame Guinrandy-Gourgonnier ;

de 1791 à 1792, Thérèse Pradal, qualifiée de Mademoiselle dans un acquit de Mourard, vicaire, et de citoyenne dans la vérification des comptes par la municipalité au milieu de laquelle figure Cave, curé qui se signe officier municipal ;

de 1792 à 1793, Thérèse Prat ;

de 1793 à 1794, la dernière dont le nom figure sur le registre, Rose Vigne. Celle-ci paie 288 livres à Trignan, maçon, pour réparation à la chapelle, 28 livres à Maillet prêtre pour la messe du vœu et procession du 15 Août, et 88 livres à Jeanneton Martinel pour l'achat d'un calice (1). La Chapelle, elle-même du moins, ne fut pas touchée, mais elle ressentit cependant le contre-coup funeste de la Révolution.

Les concours périodiques qui avait marqué le cours de son histoire, cessèrent presque aussitôt. Une certaine solitude se fit autour de son enceinte. Privée des riches ornements qui rehaussaient la pompe de ses fêtes, l'éclat de ses cérémonies, elle ne parlait plus comme autrefois à l'imagination des peuples ; à peine si quelques groupes de pèlerins venaient, par intervalle, rompre son isolement et donner comme une pâle réminiscence des temps passés. Cependant le souvenir du bien-aimé sanctuaire n'était pas effacé des esprits.

(1) Ainsi, le culte de N.-D.-des-Vignes se maintenait encore pendant ces jours néfastes.

Dans les temps de calamités publiques, on voyait encore les populations du voisinage accourir en foule et venir déposer aux pieds de la Madone leurs requêtes toujours exaucées (1). Mais une fois le péril écarté, alors aussi se taisaient les démonstrations pieuses, et les sentiments de gratitude n'avaient d'autre mesure que l'éclat fugitif du bienfait reçu.

Dans les lignes qui précèdent, nous parlions de la dévotion des pays voisins pendant les années de l'orage déchainé par la Révolution.

Visan, cette vieille terre des Papes et des Dauphins, ne fut pas à l'abri du souffle de mort qui venait de passer sur le pays tout entier. De rudes atteintes furent aussi portées au culte immémorial que ses habitants avaient voué à la bonne Mère. Toutefois, ce culte passé dans les habitudes ancestrales que les pères transmettaient fidèlement à leurs enfants, se maintenait encore. La tradition séculaire, pouvait avoir subi quelque fléchissement, mais elle n'en restait pas moins vivante.

D'autre part, nous sommes en droit de dire que Marie, alors qu'on paraissait lui témoigner quelque froideur, savait répondre avec usure à toutes les marques d'amour, et que la source de ses bienfaits ne tarit jamais dans le sanctuaire qui lui fut cher (2).

En 1875 on pouvait dire : « Les solennités qui lui

(1) Nous citerons entr'autres bienfaits obtenus par son entremise, celui d'une pluie abondante que les habitants de Cairanne accourus ici dans son sanctuaire, étaient venus lui demander, et qui sur le soir, avant leur retour, vint abreuver leur campagne désolée par plusieurs mois d'une mortelle aridité.

(2) Des guérisons extraordinaires opérées par l'intercession de N.-D.-des-Vignes nous ont été signalées. Quelques-unes des personnes soudainement rendues à la santé, alors qu'elles avaient épuisé toutes les ressources de l'art médical, vivent encore. On peut, en les voyant, constater l'empreinte authentique de guérisons miraculeuses. (Note de l'édition de 1875).

amenaient autrefois la masse du peuple fidèle se suivent encore périodiquement. Le dispositif du vœu est toujours l'objet d'une jalouse observation : la messe du samedi se célèbre comme par le passé ; le premier dimanche de Mai une longue procession, suivant l'itinéraire indiqué plus haut, part de l'église paroissiale, accompagnée du corps municipal, et se rend à Notre-Dame pour assister à une grand'messe. C'est un spectacle fort touchant que cette foule compacte qui s'avance en ordre et recueillie. Ici, devant le cortège des femmes, c'est la suite choisie des jeunes vierges vêtues d'habits blancs, couronnées de leurs voiles et jetant aux échos du vallon les accents de leurs pieux cantiques ; là, ce sont les jeunes gens organisés en chœur ; voués par goût et par tradition locale aux justes et saints délassements de la musique religieuse, ils réservent pour ce beau jour quelques morceaux des grands maîtres ; puis vient la masse des hommes parés de leurs habits de fête, s'acheminant dans la campagne si belle d'espérances en ce moment de l'année. »

« Le jour de l'Assomption se solennise avec la même pompe champêtre, au milieu d'une affluence que viennent grossir les pèlerins étrangers. La chapelle, quoique assez vaste ne peut contenir cette multitude. Au dedans, au dehors, se presse un flot de peuple qui appelle, par l'intercession de Marie, les bénédictions du ciel. Les chants de la procession, le pieux tintement de la cloche, le bruit des voix qui prient, l'autel étincelant de lumières, la croix qui rayonne, les bannières flottantes, la statue de Notre-Dame-des-Vignes sur son trône d'or, le prêtre qui offre l'hostie sans tâche, la vue de toutes ces physionomies sereines qu'un même sentiment religieux anime, l'expression de confiance et de bonheur avec laquelle on invoque Marie, tout cela remplit l'âme de délicieuses et inexprimables émotions ».

Il en était ainsi pour le 1er Dimanche de Mai et pour la fête de l'Assomption, avant l'arrêté municipal portant interdiction des processions sur le territoire de la commune de Visan, comme si ces manifestations de

foi devaient nuire au bon ordre et à la sûreté publique (1).

Pendant, les chrétiens de Visan n'en continuent pas moins à commémorer fidèlement ces deux dates, en se rendant avec empressement, et en nombre, aux offices solennels qui sont célébrés dans le sanctuaire le 1^{er} Dimanche de Mai et pour la fête de l'Assomption.

La fête de la Nativité de la Sainte Vierge, 8 septembre, attire chaque année dans notre vénéré sanctuaire des pèlerins venus de pays assez éloignés. Dès 7 h. les messes commencent et se suivent sans interruption, pendant toute la matinée. A chacune de ces messes on distribue de nombreuses communions aux pèlerins dont la piété et le recueillement sont d'une profonde édification. Ensuite vient la grand'messe, et dans la soirée les vêpres chantées à l'autel dressé sous le porche et auquel une quinzaine de prêtres forment une magnifique couronne tandis que sous les ombrages du bosquet se presse le flot grossissant des fidèles. On est si bien aux pieds de -N.-D.-des-Vignes, on y respire un parfum si céleste que chacun dans ses adieux, dit à Marie : « *A l'année prochaine* ».

(1) Commune de Visan. — Arrêté. — Le Maire de la commune de Visan : Vu l'article 91 de la loi du 5 Avril 1884, chargeant le Maire de la police municipale et de la police rurale ; — Vu l'article 97 de la même loi qui ordonne au Maire d'assurer le bon ordre et la sûreté publique. — Arrête : Article 1^{er} : Les processions religieuses, sauf les cortèges funèbres et la procession du jour de la Toussaint, sont interdites dans la commune de Visan. — Article 2 : Les agents de la police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

En Mairie de Visan le 26 Avril 1891. — Pour copie conforme : Le Maire de Visan signé : Bédouin. Vu pour être rendu...

Qui ne voit à la simple lecture que cet arrêté était entaché de nullité, et que s'il avait été attaqué devant le Conseil d'Etat, celui-ci l'aurait annulé ! Pourquoi ne l'a-t-on pas déféré en temps voulu ?

En l'année 1885 on eut la bonne pensée d'acheter une source et d'en amener les eaux dans le bosquet. Plus tard, en 1922 de nouvelles fouilles devenues nécessaires à cause du manque d'eau, furent exécutées sans retard, et depuis la fontaine du rocher Saint Joseph a toujours coulé.

Dans les dernières années du XIXe siècle et les premières du XXe l'ancien pavage, dont il a été question fut remplacé par le carrelage en carreaux variés du Bourg-Saint-Andéol. En 1911, l'ancien porche, simple et pittoresque, datant au moins de 1674 fit place à une voûte qui, démolie tout dernièrement a été remplacée en 1927 par un plancher à deux pentes, dans le sens de la toiture.

En même temps, pour parer aux suites fâcheuses que les eaux de la Riaille pouvaient produire en creusant sous les murs de l'enclos, on a dressé un nouveau petit mur, et comblé le vide qui se trouvait déjà sous les murs antérieurs. Les travaux du plancher du porche, et du fond de la Riaille ont coûté la somme de 2.114 fr. 60, produit des offrandes faites par les Visannais et par plusieurs personnes étrangères. Entre les années 1922 et 1926, on a pu faire réargenter cinq lampes qui ornent la nef et l'entrée du sanctuaire, et redorer les chandeliers qui surmontent les deux autels latéraux de Saint Charles et de l'Ange gardien.

D'autres dons généreux remontent à plusieurs années : quelques-uns émanés de mains augustes (1) sont venus enrichir la chapelle ; d'autres ont permis de continuer les réparations qui s'imposaient presque continuellement, de restaurer les belles boiseries relevées de moulures dorées qui courent le long des murs des bas-côtés et qui portent à leur couronnement, dans

(1) A mentionner un ornement en drap d'or, don de S. M. l'Impératrice Eugénie. Il porte en effet les armes de l'empire. Nous signalons aussi comme dons des nappes d'autel et des nappes de communion.

une élégante galerie de tableaux, la suite des mystères du Rosaire. Des sculptures sur plâtre d'une rare finesse se dessinent au centre et dans chaque travée de la voûte. Ces sculptures, dont quelques-unes représentent les attributs du Saint Sacrifice et les instruments de musique de l'époque, sont l'œuvre d'un artiste éminent de nos contrées.

Mais le plus riche embellissement, le plus agréable à la reine du ciel, c'est la dévotion de ses enfants bien-aimés, qui se maintient toujours et se manifeste surtout soit dans le charmant pèlerinage que les personnes pieuses ne manquent pas de faire chaque Dimanche à la suite des offices de la paroisse, soit dans l'offrande du Saint Sacrifice qu'elles font célébrer à son autel, ou pour obtenir par son intercession les grâces qu'elles implorent, ou pour lui témoigner leur reconnaissance pour des bienfaits déjà reçus.

Ajoutons que s'il nous a plu dans le cours de cet opuscule de signaler la dévotion et l'attachement des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux à la chapelle de Notre-Dame-des-Vignes, c'est pour nous une douce joie, et pour tout Visannais un honneur et une gloire de savoir qu'à leur tour les archevêques d'Avignon dont la juridiction s'étend sur nos contrées depuis le commencement du XIXe siècle, ont toujours aimé de franchir, à l'issue de leurs visites pastorales le coteau si connu des pèlerins pour venir s'agenouiller aux pieds de la Vierge miraculeuse et nous donner ainsi l'exemple de la dévotion à la Reine du Ciel, en même temps qu'ils priaient pour cette partie du troupeau confié à leur sollicitude.

Nous mentionnerons NN. SS. de Mons, Dupont, Naudo, Debelay, Dubreil, et plus récemment, sans compter ceux qui l'ont plus immédiatement précédé, Mgr de Llobet archevêque coadjuteur qui à chacune de ses deux visites pastorales en 1925 et 1928 a tenu à visiter la chapelle dont il a admiré la riche ornementation et à prier Notre-Dame-des-Vignes.

Monseigneur le Coadjuteur, devenu archevêque

titulaire d'Avignon par la mort de Mgr Latty, survenue le 3 octobre 1928, présidera, en 1929, les fêtes du troisième centenaire du vœu qui se célébreront avec la plus grande solennité le 8 Septembre après avoir été préparées par des prédications. C'est la volonté de Sa Grandeur qui sera parfaitement obéie et à laquelle répondront tous les Visannais et tous les habitants de la contrée.

Pour le moment, nous ne pouvons donner que les grandes lignes du programme de ces fêtes (1).

Monseigneur l'Archevêque d'Avignon célébrera à 7 h. dans la chapelle de Notre-Dame-des-Vignes, la première messe de communion pendant laquelle les choristes de Visan exécuteront, avec les cantiques à la Vierge du sanctuaire, les meilleurs chants de leur répertoire.

A la Grand' Messe dont les différentes parties seront exécutées par les chanteurs de Palestrina de Valréas, et à l'office du soir, où les mêmes chanteurs nous donneront un *Deus in adjutorium*, un *Ave maris stella* et un *Magnificat* en faux-bourdon, Monseigneur assistera au trône, et, à la suite du sermon de l'office du soir, procédera au baptême d'une nouvelle cloche destinée à être placée dans le campanile de Notre-Dame-des-Vignes, et qui, s'harmonisant parfaitement avec l'ancienne, redira avec elle, à tous les échos des vallons et des coteaux, les gloires de Marie, et proclamera plus au loin l'amour et la dévotion des Visannais ainsi que de plusieurs autres pèlerins pour Notre-Dame des-Vignes.

Elle prouvera aux générations futures que, si nos aïeux ont emporté dans la tombe leur attachement à ce vénéré sanctuaire, c'est non pour y rester ense-

(1) Il nous a paru important de faire figurer dans la notice les lignes qui suivent afin que l'on n'ignore pas dans l'avenir la célébration de ce troisième centenaire et le baptême comme l'inauguration de la nouvelle cloche.

veli, mais pour renaître aussi vivace, et que leurs descendants d'aujourd'hui ont su conserver leur piété filiale, comme le plus précieux héritage qui leur est échu.

Peu de temps avant sa mort, arrivée le 5 Novembre 1919, mais sans la croire si prochaine, François Henri Plantevin laissait, à Notre-Dame-des-Vignes, la somme de 500 fr., qu'il destinait à l'achat d'une nouvelle cloche. Le généreux donateur, qui se proposait encore de payer lui-même les frais d'adaptation du campanille pour la pose de la cloche, ne pouvait prévoir alors les difficultés que rencontrerait l'exécution du projet, à raison du prix toujours plus élevé des métaux et de la main-d'œuvre. Cependant la célébration du troisième centenaire du Vœu fait en 1629 pour demander la protection de Notre-Dame-des-Vignes contre la peste a paru être une circonstance exceptionnelle pour inaugurer la nouvelle cloche. Mais les difficultés existaient toujours et semblaient même plus grandes.

M. le Curé de Visan, ne doutant nullement de la générosité de ses paroissiens et des autres amis du sanctuaire, leur a fait entendre un appel pressant auquel beaucoup ont répondu. Les dons sont venus nombreux, les uns magnifiques, les autres plus modestes. A ces dons est venu s'ajouter le dévouement des jeunes filles de Visan qui, sous une très habile, très sage et très intelligente direction, ont pu, dans l'espace d'un mois et demi, nous donner deux séances artistiques et récréatives différentes, dont les chants ont été savamment soutenus par une excellente pianiste, et dont le produit est venu augmenter très avantageusement les offrandes spontanées déjà reçues.

Le prix de la nouvelle cloche est exactement de 3014 frs. A cette somme il faudra ajouter les dépenses qu'exigeront l'aménagement du campanile, les frais d'ascension, d'installation et autres de la cloche : tous frais et dépenses que nous ne connaissons pas encore au moment où nous écrivons ces lignes.

I. APPENDICE

*Recours à N. D. des Vignes
pendant les guerres de 1870 et de 1914-1918.*

Il nous semble bon de rappeler la préservation miraculeuse dont furent l'objet les jeunes soldats du pays au milieu des combats sanglants de la guerre de 1870. Sous le coup de la terrible invasion où les désastres succédaient aux désastres, les habitants de Visan sentirent passer comme une étincelle de ce merveilleux courant qui, autrefois, aux époques de deuil entraînait leurs aïeux à l'autel de la Vierge vénérée. Que de larmes furent versées là à ses pieds bénis ! Que de supplications, que de soupirs montèrent vers le trône de sa miséricorde ! Que d'angoisses vinrent s'épancher dans le cœur de cette tendre mère qui, en ces jours sinistres, dignes châtiments de nos iniquités, interposait sa médiation auprès d'un Dieu trop longtemps méconnu ! En effet, des trois cents soldats du pays, qui furent livrés à tous les hasards de la guerre, et pendant la période mortelle que durèrent les hostilités, aucun ne périt dans le feu même des combats, Marie de nouveau s'assurait des titres impérissables à la gratitude des enfants de Visan.

Autrement longue et terrible et meurtrière que celle de 1870, a été la guerre de 1914 à 1918...

Dès le début et pendant tout le long cours des hostilités, c'était un recours incessant à la protection de Notre-Dame des Vignes. Chaque jour la Vierge sainte voyait à ses pieds de nombreux fidèles venant l'implorer pour nos soldats exposés au feu meurtrier des batailles. Des listes où figurent plus de cent noms de soldats de Visan ou d'ailleurs ont été déposées à ses pieds. Des cœurs des mères, des sœurs, des soldats

eux-mêmes, montaient vers le trône de Marie des prières ardentes pour lui dire leurs angoisses, leurs craintes et leur confiance. Si le hasard des batailles a exposé à la mort de nombreux soldats, s'il y a beaucoup de cœurs meurtris, si des mères, des épouses, et des sœurs ont eu à verser des larmes amères, c'est que la protection de Marie n'est pas toujours pour opérer des miracles, mais elle a pu obtenir à ceux qui sont tombés la grâce de mourir dans le pardon et la paix de Dieu et de jouir d'une vie meilleure où nous espérons les retrouver un jour. Cette pensée est bien capable, ce nous semble, de cicatrizer les plaies sanglantes du cœur de ceux qui ont le bonheur de posséder la foi et de comprendre l'esprit de sacrifice. Il ne s'ensuit donc pas que leur confiance ait été trompée. En face des maux plus grands qui nous menaçaient, le sang des enfants de France, n'a-t-il pas été comme la vague puissante qui a arrêté l'ennemi? n'a-t-il pas été le sang sauveur et libérateur de la patrie, comme le sang du Christ immolé sur l'autel est le sauveur de l'humanité (1).

Marie, mère de Jésus était au pied de la croix où son cœur souffrant, participant à l'immolation de son divin Fils, nous apprenait à supporter les douleurs du sacrifice.

D'autre part, n'est-ce pas elle qui est intervenue, quand dans la fête de sa Nativité, le 8 Septembre, alors que tout semblait perdu, nos armées jusque-là toujours refoulées, ont enfin repris elles-mêmes l'offensive, et dès lors ont tenu constamment en échec un ennemi puissant, et ont remporté enfin en 1918 la victoire finale. Marie avait veillé sur la France.



(1) Nous ne voulons établir ici qu'une comparaison d'analogie et non une comparaison de parité.

II. APPENDICE

Hermites ou Religieux à la Chapelle

Dans le cours de la Notice nous avons eu l'occasion de parler de quelques hermites et des religieux qui ont desservi la chapelle. Le lecteur, pensons-nous, nous saura gré et trouvera intéressant que nous lui en donnions ici la liste que nous avons pu dresser, à la suite de nos recherches.

En 1490, pour la première fois un hermite demanda à la Communauté la permission de s'établir près de la chapelle. On lui permit de s'y bâtir une maison et de recevoir pour son entretien les dons des habitants.

Pour le temps qui s'est écoulé jusqu'à 1610, nous n'avons trouvé aucun renseignement. Mais ce qui est dit en cette même année : « Pour la première fois il fut question de remplacer les hermites », laisse entendre que ces derniers ont occupé longtemps la maison attenante à la chapelle.

En 1610, pour la première fois, il fut question de remplacer les hermites par des religieux auxquels on donnait la cloche de la tour du chateau qui servait à avertir les Visannais de rentrer dans leurs murailles en cas d'alerte.

En 1615 le Père Balthazar Matheron demandait la permission de s'y faire une loge à son compte.

En 1616 on donna la garde de la chapelle aux Antonins qui y firent une habitation en 1619.

En 1621, lors des menaces de peste, les Antonins quittèrent et le Parlement proposa de reprendre la cloche pour la mettre au portail du Martel.

En 1622, il était question de mettre à leur place des Récollets.

En 1627, l'hermite s'appelait frère Antoine : on lui donna congé en 1628, sous le coup des menaces de peste, et l'on ferma la chapelle.

En 1632, il y avait un certain frère Jacques qui se cassait le cou en sonnait la cloche.

En 1633, il fut question d'y mettre des Père de l'Observance ou Récollets qui auraient rendu service, pour les confessions, au curé et au secondaire.

En 1674 Ch. Colomb proposa *en vain* d'y établir 6 religieux de la réforme des Dominicains dits du St-Sacrement du Père Antoine Lequieu.

En 1678, on ne put s'entendre avec les Carmes qui avaient prêché une mission.

En 1695, une délibération veut, malgré l'opposition des prêtres agrégés, qu'on fasse revenir le moine Simon auquel la Communauté était fort attachée, parce qu'il était regardé comme habile à prédire le temps et à chasser grêles et tempêtes. Puisqu'il s'agit de le faire revenir, nous devons croire que déjà il avait fait le service de la chapelle.

Il était tenu d'y dire la messe tous les samedis. On convenait de lui donner le pain, qui au four, se donne pour Dieu et Notre-Dame.

En 1697, nous y trouvons Hilarion de Veaux de Trégnier.

En 1702, Il y avait le frère Jean-Baptiste :

La Communauté ne veut pas qu'il quitte le sanctuaire.

En 1703, nous y rencontrons Beustan de Beaumes, prêtre.

En 1704, l'hermite Jean Ardoin demande à l'évêque la permission de faire une procession .

De 1707 à 1727, année de sa mort s'y trouvait le frère Henry, qui se signe François Henry.

Celui-ci avait pris chez lui comme pensionnaire des enfants étrangers auxquels il donnait des leçons.

Le Régent des écoles réclame, au nom de son monopole, contre cette usurpation de ses droits. La Communauté prend parti pour lui en défendant au père Henry de continuer.

Durant le séjour du frère Henry en 1717 et ensuite surtout en 1727, il est question de traiter encore avec les Récollets. On aurait désiré que le R. P. Taulier fut muni pour cela d'une commission de son Provincial. On exigeait que les trois Pères assistés d'un frère fussent pleins de santé pour rendre les services qu'on leur demandait. Ils devaient servir la Communauté pour confesser les malades en temps de peste, confesser à la chapelle et à l'église, et à domicile lorsque les malades les appelleraient, mais on les conduirait en voiture, si ces malades étaient à la campagne.

Ils devaient en outre célébrer la messe les dimanches et fêtes à la chapelle de l'hôpital, du jour où celle-ci serait achevée. En retour on leur donnerait un quintal de mouton et un quintal de bœuf, comme honoraire de leurs services.

Mais les avis du Conseil furent très partagés, et les oppositions qui se manifestèrent les empêchèrent de venir.

En 1728, c'est le frère Paul d'Ondafont qui réside à l'hermitage.

En 1729, on délibère si on recevra un prêtre ou un hermite.

En 1730 la question est tranchée par l'établissement des Dominicains. Ce sont eux qui ont mis l'hermitage dans l'état où il est aujourd'hui. Ils restèrent jusqu'en 1752. En entrant en jouissance, ils firent un inventaire où nous relevons que les tableaux des quatorze mystères du Rosaire (le 15^{me} tableau représentant le 14^{me} mystère est au maître autel) sont antérieurs à leur arrivée, et que le tableau de l'Assomption qui est au-dessus de la porte, n'est pas mentionné.

Après les Dominicains, il y eut des hermites qu'on

avait de la peine à trouver parce que le service leur rapportait peu.

En 1756, en effet il n'y a pas d'hermite et la chapelle reste fermée. Il est question d'y mettre à défaut d'un hermite un homme qui soit honnête. Valentin Péllissier se présente, à condition d'être assuré de pouvoir y rester 2 à 3 ans, ou de n'en sortir qu'après avoir été averti 3 mois à l'avance. Les consuls reçoivent plein pouvoir de traiter avec qui il leur plaira. On convient d'y mettre Dominique Pouizin.

En 1764, le concierge de N.-D.-des-Vignes c'est Dominique Pouizin qui en vertu d'une délibération est déchargé de son capage.

En 1764, 2 Juin. On convient d'abandonner le logement de l'hermitage de N.-D.-des-Vignes aux RR. PP. Jésuites, pendant tout le temps que la Communauté le trouvera bon, et de leur délivrer les ornements, vases sacrés et effets de la dite chapelle, après inventaire fait en leur présence. En retour ils sont tenus de faire au bâtiment de l'hermitage les réparations qui seront nécessaires, et de ne pas empêcher MM. les prêtres agrégés de continuer à célébrer à la chapelle les messes accoutumées et autres dévotions, en se servant des ornements et des vases sacrés qui s'y trouvent.

En 1783, 1^{er} Octobre, M. l'abbé Roux, prêtre, protégé par Mgr de St-Paul désirerait d'habiter l'hermitage de Notre-Dame et de se rendre utile au public. Le Parlement délibère de lui accorder l'habitation pour tout le temps qu'il plaira à la Communauté, et de faire les réparations les plus pressantes, à moins de frais qu'il sera possible.

Qu'a-t-on fait? M. Roux n'a pas dû y habiter. En effet, en 1783, 26 Octobre, déjà les clefs des ornements et des vases sacrés avaient été confiées à un laïque étranger et inconnu, et alors il est délibéré de n'avoir dans la dite chapelle et dans l'hermitage qui y est joignant d'autre personne ou concierge que le

nommé Giraud qui s'acquitte de cet emploi à la satisfaction publique.

En 1785, 14 Mars, on agréait le frère Pierre Darasse, natif de Montauban, ci-devant hermite sous le nom de frère Paul, à l'hermitage de Prime-Combe, dans la paroisse de Fontanès, diocèse d'Uzès, qui la veille fut adressé à MM. les Consuls par M. de Montanier, curé.

Pierre Darasse, frère Paul, désire rester avec le nommé Giraud, concierge de N.-D. d'Entre-les-Vignes à l'hermitage attenant à la chapelle. Il demande à la Communauté la permission de s'y loger avec le dit Giraud auquel il laissera ce que la Communauté lui donne. Le dit frère Paul promet de se rendre utile, autant qu'il le pourra, à la paroisse, et cela avec l'agrément et l'approbation de l'évêque de St-Paul.

Nous ne trouvons aucun document qui soit de nature à nous renseigner sur ceux qui ont habité le logement de la chapelle pendant les années de la Révolution et celles qui l'ont suivie immédiatement. La chaîne se reconstitue plus tard, avec les noms suivants des personnes qu'on a désignées sous la dénomination de Concierges :

Roche (sans date) qui exerçait la profession de teinturier.

Ménerbe (sans date) qui continua la profession du précédent.

Chaix (sans plus de renseignement).

Serrier Xavier, dit Mitron, fournisseur, était à N.-D.-des-V. en 1856.

Doux Marc Joseph qui se trouvait à N.-D.-des-V. en 1870.

Félicien Turc, qui y est resté de 1878 à 1895.

Jean Ordenet qui a succédé au précédent en 1895, et y est resté jusqu'en 1920.

Bastide Louis, est entré à N. D. V. le 11 Nov. 1920.

III APPENDICE

*Administration de la Chapelle.
Succession des Rectoresses.*

Par une Ordonnance du 10 Décembre 1764, Pierre François Xavier de Reboul de Lambert, évêque de St-Paul-trois-Châteaux, à défaut de tout règlement antérieur, prescrivit : 1^o qu'à l'avenir l'administration de la chapelle sera confiée à deux recteurs, M. le Curé et M. le premier consul, et à deux rectoresses, femmes ou filles, de la paroisse ; 2^o que les deux rectoresses seront choisies annuellement par le Curé, conjointement avec les deux rectoresses anciennes ; 3^o que l'une des rectoresses aura la clef du tronc, et que l'autre gardera l'argent et paiera sur les mandats les dépenses nécessaires ; 4^o que les dépenses supérieures à trente sols ne pourront être faites qu'à la pluralité des voix des recteurs et des rectoresses, et que les dépenses inférieures à cette somme pourront être faites de l'avis du curé et d'une seule rectoresse ; 5^o que la rectoresse dépositaire de l'argent rendra annuellement ses comptes, en présence des recteurs, de l'autre rectoresse ancienne, des nouvelles rectoresses, et même du second consul.



Noms des Rectoresses (1)

Marguerite Marcheyer ép. Chaix de 1450 à 1500.

Isabeau de la Ville, 1637.

Anne Fiance et Claude Bauchon, 1665.

Marguerite Praden, 1672.

Ursule Fanchon Vve Morel, 1706.

Fiance, 1714.

Madeleine Danjaume.

Elisabeth Montille, 1762.

Catherine Gleysaud, 1763.

Madeleine Meyssonnier, 1764.

Catherine Doux, 1765.

Marie Agathe Latard, 1766.

de Fiance, 1766.

Thérèse Savoye, 1766.

Jeanne Marguerite Martinel, 1767.

Marie Rose Guigou, 1768.

Marie Saurel, décédée — Elisabeth Saurel, 1769.

Marguerite de Pellissier de la Coste, 1769.

Mme de Piégon de St-Ferréol, 1770.

Mme de Pellissier de St-Estève, 1770.

Constance Fiance Martinel, 1771.

De Pellissier de St-Estève, 1771.

Martinel, 1772.

Marie-Magdeleine de Benoit ép. Martinel, 1773.

Marie-Marcelle-Siffreine de Lopis de Pellissier, 1773.

Félicité de Pellissier de la Coste, 1774.

(1) Dans la succession des noms des Rectoresses, nous n'avons pu donner que ceux dont nous avons trouvé les traces. Il peut y avoir des inexactitudes que d'autres pourront peut-être relever et corriger.

Gabrielle de Pelissier de St-Ferréol, ép. de Ripert,
1776.

Jeanne Marguerite Martinel, 1776.

Jeanne Dorothée de Bertrand de St-Ferréol, 1779.

De Bertrand de Séguin, 1779.

De Séguin, 1780.

Martinel, 1781.

De Martinel et Philippine Farnarier, 1782.

Philippine Farnarier et Martinel Jeanne, 1783, 1784

De Martinel, 1785.

Philippine Farnarier et Constance Danjaume, 1785.

Rosalie Marguerite Farnarier, 1786.

Constance Danjaume et Rosalie Farnarier, 1786.

Jeanne Trescarte ép. Doux, 1787.

Jeanne Sauvageon. 1789.

Marie-Françoise Barbe Guintrand, ép. Gour-
gonnier, 1790.

Thérèse Pradal, 1791.

Thérèse Prat, 1792.

Marie Cave, 1793.

Rose Vigne, 1794.



TABLE

*des noms de personnes citées
dans la Notice*

Adhémar de Grignan,	54	Césaire (St)	53
Adrets (baron des)	32	Chaix Esprit	42
Amédée	28	Chaix Mathieu	31
Alziary Réginal	66	Chambon Jean	42
Andrieu Esprit	65	Charlemagne	53
Anglésy (marquis d')	65	Charles-Martel	13
Arnaud Jacques Jh	65	Charpentier	63
Arnaud Jaume	42	Chaumard André	63
Arnaud Jean	42	Clément	10
Antoine	84	Collomb (Charles de)	84
Antoine Pierre et Philippe	(47)	Colombet André	32
		Cros (Mgr du)	29
Ardouin Jean	70	Darasse Pierre	87
Bauchon Claude	47	Dat	61
Béatrix	26	Déaje Louis	34
Berbégier Jean	43	Debelay (Mgr de)	78
Béraud Louis	49	Dubreuil (Mgr)	78
Bertrand des Baux	26	Duroure Pierre	41-56
Bertrand de Garrigues (St)	(22)	Delphine (Ste)	
		Elzéar de Sabran (St)	18, 29
Bertrand Reinié	20	Fanchon Ursule, (Vve Mo-	
Bessac	62	(rel 48)	
Bonnet Balthazar	48	Farnarier Philippine	62, 56,
Bouchon Michel	43		66
Bourtolon Jean	43	Farnoux Siffrein	42
Bouvet Jean	41	Favier menuisier	65
Brunier Laurent	45	Filomarino, vice-légat	67
Calhet Guillaume	39	Florent	53
Camaret	65	France Anne	47
Caseneuve (Aillaud de)		Gaudemaris	
Cave	73	Geoffroy	63
Cellier Barthelemy	43	Giraud	87

Gontard	20, 21	Passionei, vice-légat	34
Gontier Etienne	42	Payen, ou Payan	43
Granier Estève	42	Pellissier de St-Ferréol	59
Guigue VIII	19	Pellissier Antoine	43
Guintrandy-Gourgonnier	73	Pellissier Auzias	43
Henry François	84	Pelissier (baronne de)	65
Héraclé	53	Pellissier (Constance de Rippert de)	66
Hildebrand	53	Pe'lissier (Félicité de)	70
Humbert Ier	26, 27	Pellissier Pierr	63
Humbert II	28	Pellissier Valentin	86
Jacques	84	Peyrolier Mathieu	42
Isabeau de la Ville	45	Piolenc (Alphonse de)	40
Isnard André	70	Pouizin Dominique	86
Jovin Reimond	20	Pradal Thérèse	73
Lambert (Mgr de Reboul (de)	50	Praden Marguerite	48
Lambert des Ducs	32	Prat Thérèse	73
Laurens(Jean Franç ^s de)	43	Quiot Denis	65
Libère	61	Reustan, de Beaume	84
Llobet (Mgr de)	79	Rogier Jean	32
Maillet	73	Roussin Joseph Marie	70
Malbois	9	Roux, prêtre	86
Marcel Jean	63	Rusticule (Ste)	53
Marcel Pierre	42	Sauvageon Jeanne	73
Marcheyer Marguerite	31	Sauvand Michel, curé,	40
Martheron Balthazar	83		43
Martinel Jeanne	59,68	Sauvand Bertrand	43
Maublanc Pierre	42	Sauve, sculpteur	64, 65
Meffre Pierre	42	Séguins (de)	66
Meilla Amili		Simon, hermite	32
Meysonnier Jean		Soulérieru François	42
Mézard Gabriel	56	Thénot Claude	32
Médecis	26	Teste Claude	43
Meuillon (Raymond de)	26	Trignan, maçon	73
Montanier (de) curé	59, 66	Théodoric, roi d'Italie	53
Monnier Louis, charp.	48	Varvarenne Jean	43
Motte de Lambesc	38	Vauclair (Augustin de)	29
Mouralis Joseph	70	Veaux (Hilarion de)	84
Mourard vicaire	73	Vedeau Barthélemy	42
Naudo (Mgr)	78	Vigne Rose	73
Ondafont (Paul d')	85	Vinay, orfèv. d'Avignon	65

TABLE

Préface	9
Hommage à N. D. des Vignes	11
Introduction	13

CHAPITRE I

Origine de la Chapelle	19
Date très probable de son érection fixée d'après l'inscription de la porte d'entrée	20
et d'après la description de la statue mira- culeuse	21
Fragments de constructions antérieure Circonstances miraculeuses qui déterminèrent son érection	23
Propagation du culte de N.-D.-des-Vignes	26
Dévotion favorisée par l'influence des Dau- phins du Viennois, seigneurs de Visan	27
Sous la domination des Papes	29

CHAPITRE II

Importantes réparations et améliorations en 1506 par Marguerite Marcheyer, ép. Chaix..	31
Construction du presbytère ou sanctuaire.....	32
Construction du clocher sur la façade et pose d'une cloche	32
Premier hermite à la chapelle	33
L'hermite Simon, 34. — En 1610, il est ques- tion de religieux. En 1616, les religieux An- tonins.....	34

Invasions et ravages des Huguenots	34
La Statue miraculeuse dérobée à leur fureur Élan nouveau donné au concours des péle- rins	35
Restauration de la Chapelle, autres chapelles...	35
Ancienneté de la Messe du samedi et de la fête de l'Assomption	37
Indulgences	37
En 1629, Visite de Mgr du Cros : Deux reli- gieux desservent la chapelle	38
Description du maître-autel : autels de St- Charles et de l'Ange gardien	38
Invasion de la peste. Le vœu fait en 1629 à N.-D.-des-Vignes	39

CHAPITRE III

Embellissements du sanctuaire. Le tableau de l'Assomption du rétable	45
Le tabernacle actuel remonte à l'année 1665...	46
Le rétable tel qu'il est aujourd'hui.....	48
Les lambris du sanctuaire et l'arc triomphal.....	48
Tableaux ex-voto, et des mystères du Ro- saire	50
Le tableau de l'Assomption sur la porte d'entrée	50
Tableaux de St-Charles et de l'Ange gardien...	50
Boiseries de l'Arc triomphal	50
Inscription latine de l'Arc triomphal et des cartouches au-dessus des autels latéraux ...	61

CHAPITRE IV

Fidélité à la messe et à la procession du vœu...	52
Sollicitude et libéralités des évêques de St-Paul	53
Piété croissante des Visannais	55
Renouvellement du vœu en 1714	56
Etablissement des Dominicains à N. D. des Vignes, 1730	57

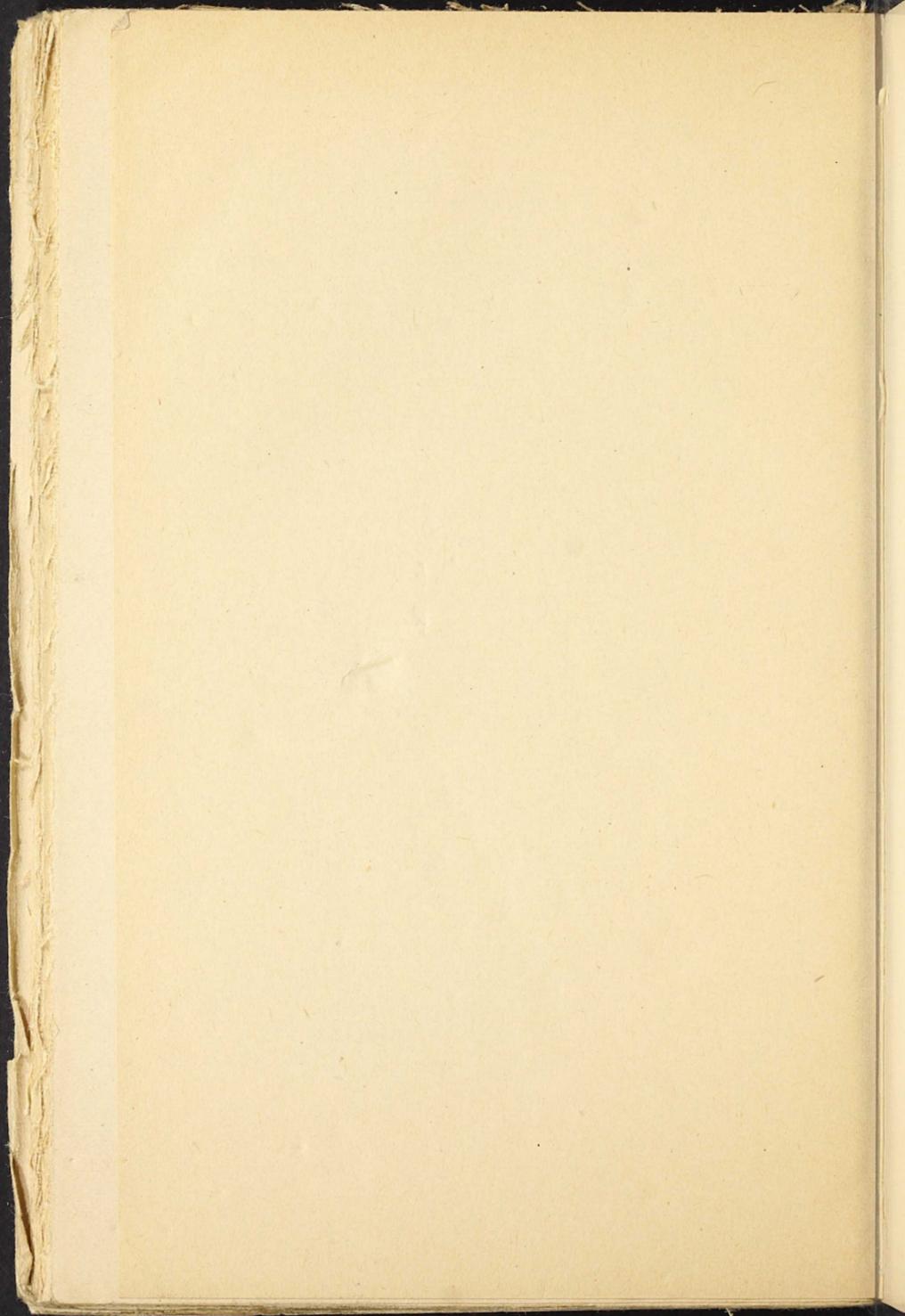
CHAPITRE V

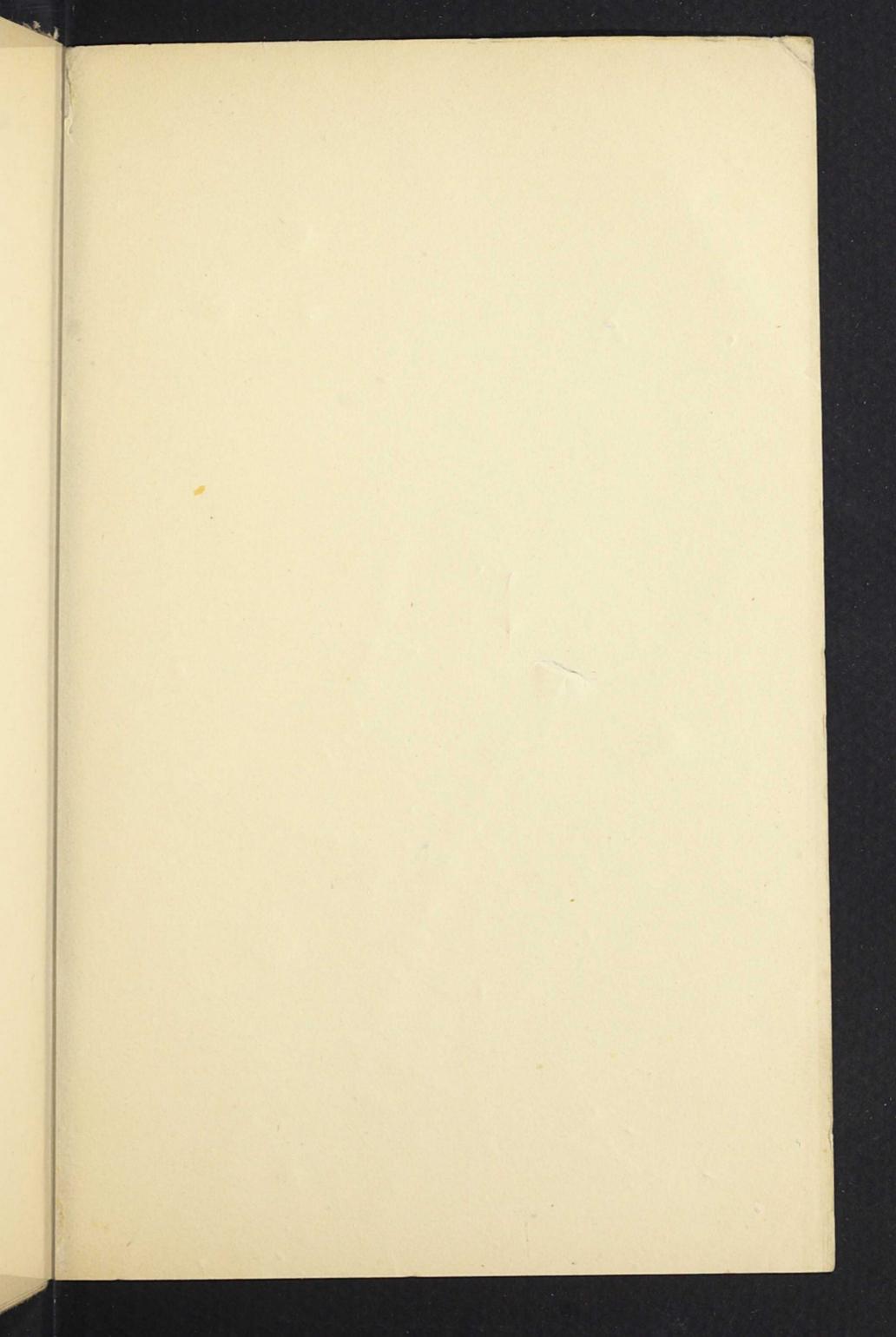
Nouvelles réparations	59
Embellissement de la nef et des alentours.....	60
Achat de terrain pour agrandir le local au- tour de la chapelle	60
Muraille au midi du local	61
Lambris de la nef, confessionnaux, bancs latéraux : trois places pour les magistrats, trois autres pour les rectoresses	62
Encoules ou contreforts et voûte	63
Clocher transporté de la façade sur la sa- cristie	64
Porte d'entrée transférée de l'angle au milieu de la façade.	
Culs de lampe pour les burettes	65
Retouche des tableaux des petits autels et des ornements qui les surmontent	
Table de Communion	65
Peinture de la voûte du sanctuaire	
Terre-plein devant le porche	
Crédence de la sacristie. Couronne en argent enchassée de diamants. Cadres des tableaux du sanctuaire	66

CHAPITRE VI

Maintien de la procession solennelle et très ancienne du 15 août, et de la procession du 1er Dimanche de Mai en 1740-1744	69
Preuves de la protection de Marie par ses nombreux bienfaits	71
La révolution qui a dépouillé le sanctuaire de ses richesses, a pu ralentir, mais n'a pas supprimé l'élan de dévotion pour N.-D.-des-Vignes.....	72
Succession des rectoresses de 1789 à 1794	73
Les solennités du 15 août, du 1er Dimanche de Mai, et du 8 Septembre au milieu du XIXe siècle et aujourd'hui	75
Adduction d'eau à N.-D. des Vignes	77
Pavage récent de la chapelle	77
Porche actuel et réparations au porche et dans la Riaille, réalisées grâce à des offrandes	77
Autres dons plus anciens	78
Les Archevêques d'Avignon à N.-D.-des-Vignes	78
I Appendice : Recours à N. D. des Vignes pendant les guerres de 1870-1871 et de 1914-1918	81
II Appendice : Hermites ou religieux à la Chapelle	83
III Appendice : Administration de la Chapelle et succession des rectoresses	88
Table des noms de personnes citées dans la notice	91

69
71
72
73
75
77
77
77
78
78
81
83
88
91





10/

10 fr

SOCIÉTÉ
BONNE PRESSE DU MIDI
VAISON-LA-ROMAINE
(VAUCLUSE)
